

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 59^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 17 Juin 1970.

SOMMAIRE

1. — Modification de l'ordre du jour (p. 2753).
2. — Approbation d'une convention franco-yougoslave relative à l'entraide judiciaire. — Adoption sans débat d'un projet de loi (p. 2753).
3. — Ratification d'une convention consulaire entre la France et la Tchécoslovaquie. — Adoption sans débat d'un projet de loi (p. 2753).
4. — Ratification d'une convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure. — Adoption sans débat d'un projet de loi (p. 2754).
5. — Préparation du VI^e Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2754).
Discussion générale (suite):
MM. Duval, de la Malène, le président, Messmer, Fouchler, Ducoloné, Sanguinetti, Rocard, Fortuit, Benoist, Plantier, Henri Arnaud.
M. Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.
Renvoi de la suite de la discussion.
6. — Ordre du jour (p. 2770).

PRESIDENCE DE M. ROLAND BOSCARDY-MONSSERVIN,
vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le parlement la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement a décidé de reporter au vendredi 26 juin la discussion des quatre projets de loi relatifs aux problèmes agricoles portant les n° 1204, 1205, 1206, 1207, et prévue à l'ordre du jour prioritaire du lundi 22 juin.

*

« Il pense, de cette façon, répondre aux vœux exprimés à la fois par le président de la commission spéciale et par la conférence elle-même.

« La conférence des présidents qui doit se tenir, en principe, le mercredi 24 juin, pourra d'ailleurs modifier dans ce sens l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, les assurances de ma haute considération. »

« Signé : ROGER FREY ».

L'ordre du jour est ainsi modifié.

En conséquence, les séances des lundi 22 juin, après-midi et soir, et mardi 23 juin, matin, sont supprimées.

M. Edmond Bricout. C'est beaucoup plus raisonnable !

— 2 —

APPROBATION D'UNE CONVENTION FRANCO-YOUGOSLAVE RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE

Adoption sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Belgrade le 29 octobre 1969 (n° 1107, 1195).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi :

« Article unique. — Est autorisé l'approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Belgrade le 29 octobre 1969, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 3 —

RATIFICATION D'UNE CONVENTION CONSULAIRE ENTRE LA FRANCE ET LA TCHECOSLOVAQUIE

Adoption sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire, signée le 22 janvier 1969, entre la République française et la République socialiste de Tchécoslovaquie (n^o 1108, 1194).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi :

« Article unique. — Est autorisée la ratification de la convention consulaire, signée le 22 janvier 1969, entre la République française et la République socialiste de Tchécoslovaquie, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 4 —

RATIFICATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'IMMATRICULATION DES BATEAUX DE NAVIGATION INTERIEURE

Adoption sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, signée à Genève le 25 janvier 1965, et de ses deux protocoles annexes (n^o 1112, 1193).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi :

« Article unique. — Est autorisée la ratification de la convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, signée à Genève le 25 janvier 1965, et de ses deux protocoles annexes, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 5 —

PREPARATION DU VI^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan (n^o 1184, 1203, 1231, 1236).

Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. de la Malène...

La parole est à M. Duval.

M. Michel Duval. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le débat sur les options du VI^e Plan est largement engagé. Beaucoup de suggestions ont été apportées et je ne doute pas que le Gouvernement y puisera des éléments pour préciser certains aspects de sa politique de développement économique et social pour la période de 1971-1975.

Pour ma part, je limiterai mon propos à l'examen de trois questions particulières : les infrastructures, notamment routières, la réforme régionale, la finalité du Plan.

En ce qui concerne les infrastructures, alors que le taux de croissance prévu pour les IV^e et V^e Plans était respectivement de 13,5 p. 100 et 10,3 p. 100, il n'est plus, pour le VI^e Plan que de 8,5 p. 100 à 10 p. 100. Cette régression dans le choix des objectifs concernant un secteur où la France souffre de retards

considérables est mon premier motif d'inquiétude et je rejoins, dans ce domaine, les préoccupations du rapporteur général de la commission des finances qui demande plus d'aide.

En effet, les équipements collectifs ou, en d'autres termes, les investissements des administrations, sont particulièrement affectés en période d'austérité budgétaire. Ainsi le V^e Plan connaîtra un taux de réalisation de 7 p. 100 environ au lieu des 10,3 p. 100 envisagés.

Si les prévisions du VI^e Plan devaient être démenties dans la même proportion, les deux options fondamentales de développement industriel et de solidarité seraient irrémédiablement compromises. Il apparaît donc que, dans le VI^e Plan, des objectifs précis devront être formulés. Ils devront constituer le noyau dur du Plan et leur réalisation ne devra pas être remise en cause pendant toute la durée d'exécution de celui-ci. En particulier, il sera nécessaire que la préparation du budget pour 1971 marque la volonté du Gouvernement de rattraper le retard accumulé en matière de télécommunications et surtout d'infrastructures routières.

L'appel aux capitaux privés pour les deux catégories d'investissements devrait permettre en allégeant la charge qui pèse sur l'Etat, d'accélérer le processus de réalisation des équipements qui constituent un élément fondamental du développement économique de la France et de l'équilibre interrégional.

Depuis trois ans, monsieur le ministre, en tant que rapporteur du budget de l'aménagement du territoire, inlassablement mais avec une irritation croissante, je mets l'accent sur la nécessité impérieuse pour l'équipement mais aussi pour l'équilibre de la France, de l'aménagement d'une voie rapide Ouest-Est française.

J'ai dit et je répète que l'achèvement de l'autoroute Paris-Marseille et bientôt Le Havre-Paris-Marseille, va diviser la France en deux parties : un tiers, développé, comprenant la région parisienne, le Nord, l'Est, la région Rhône-Alpes et le Grand-Delta ; les deux tiers restants, sous-équipés, constitueront, à défaut de liaison transversale, un véritable ghetto géographique et économique. Et je vous prédis alors, à brève échéance, une révolte de la France pauvre, rurale, insuffisamment développée, contre la France industrielle et riche.

Cette transversale doit comporter un tronçon commun au centre de la France permettant enfin de désenclaver le Massif Central par Limoges, Montluçon et Clermont-Ferrand. Trois antennes à partir de Limoges vers Poitiers, Nantes, La Rochelle et Bordeaux doivent permettre d'irriguer la façade atlantique et, à l'est du tronçon commun, des liaisons doivent être prévues avec Mulhouse et le sud de l'Allemagne, Lyon, Genève, le sud de la vallée du Rhône.

Pour toutes les régions traversées, cette première transversale routière française, rompant délibérément avec la toile d'araignée centralisatrice disposée autour de Paris, représente l'investissement fondamental, préalable indispensable et urgent à l'industrialisation et à la mise en valeur de l'espace économique français.

Nous vous jugerons à cette décision que nous estimons absolument prioritaire avec l'ensemble des représentants de la France de l'ouest, du sud-ouest et du centre, qui pensent, comme moi, qu'il serait vain de parler de développement pour ces régions si cette liaison n'est pas entreprise dès le début du VI^e Plan, car elle représente pour ces régions l'oxygène indispensable à la vie.

Le Plan est préparé par le Gouvernement, soumis à l'avis du Conseil économique et social, discuté et approuvé par le Parlement, mais c'est à la nation qu'il appartient de le réaliser.

La première qualité d'un Plan est donc de présenter un ensemble d'objectifs clairs et réalisables qui puissent être des guides pour l'action. Le rapport sur les options du VI^e Plan répond-il à cette exigence ? On peut en douter, celui-ci nous apparaissant plutôt comme un catalogue de recommandations, qui ne sont sans doute pas toutes réalisables simultanément.

Cette réserve étant faite, il est au moins un secteur qui aurait mérité une prise de position plus nette de la part des auteurs du rapport sur les options. Je veux parler de la réforme des instruments de la politique régionale, dont chacun sait depuis longtemps qu'ils ne sont pas adaptés à la recherche d'un véritable équilibre interrégional, sans lequel toute politique de croissance axée sur le développement industriel ne pourra que se traduire par un renforcement des disparités entre régions fortes et faibles.

Ainsi, la réforme régionale et administrative doit figurer au rang des objectifs prioritaires du VI^e Plan, car elle présente le

double avantage de répondre aux aspirations de la grande majorité des Français et de ne pas nécessiter, pour sa mise en œuvre, des moyens financiers importants.

Les aspects d'une telle réforme sont multiples et complexes et il ne peut être question, à l'occasion de ce débat, de les aborder tous. Je me contenterai donc d'évoquer la rénovation des structures politiques locales et la réforme des méthodes administratives.

La réforme des méthodes administratives est l'un des moyens de parvenir à l'édification de la nouvelle société.

Trois idées fortes doivent être dégagées : déconcentration des centres de décision, responsabilité des fonctionnaires, efficacité des méthodes.

La déconcentration du pouvoir de décision permettra, en rapprochant l'administration de l'administré, l'économie de procédures longues et tatillonnes qui sont d'autant plus difficilement supportées que l'action de l'Etat s'exerce dans des domaines toujours plus nombreux et trop souvent au détriment de l'initiative des hommes et de la création. Des expériences ont été faites, mais les mesures prises ont été fragmentaires ou timides ; il importe maintenant que toutes les conséquences en soient tirées afin de permettre à l'administration française de jouer un rôle d'entraînement et non plus de frein à l'égard du développement économique régional.

Une conséquence de la déconcentration sera la restauration des notions de responsabilité et d'initiative.

J'ai déjà dit à cette tribune que la déconcentration des décisions permettra de rompre le monopole parisien actuel dans toutes les décisions même mineures car ce monopole est stérilisant. Mais il faut aussi mettre un terme à la solution de facilité qui consiste en province à se retrancher derrière Paris.

Pour notre pays, il est vital de modifier les habitudes dans le domaine administratif et de remplacer dans le secteur public et para-public la politique de l'anonymat et du « triple parapluie », par la responsabilité personnelle et l'initiative. C'est le seul moyen de rendre à la fonction publique sa dignité, de restaurer la mystique du service public au service du public et non de l'administration prise comme une entité se suffisant à elle-même.

La France me fait penser à l'heure actuelle à Prométhée enchaîné dont les méthodes administratives sont l'aigle qui dévore les entrailles. Le Gouvernement actuel serait-il l'Hercule qui libérera Prométhée ? Pour libérer l'administration, il faut restaurer la responsabilité des fonctionnaires et les associer à la réforme au lieu de les accabler sous une multitude de règlements et de codifications qui découragent les meilleures volontés et irritent les Français. Il faut, pour cela, permettre dans la fonction publique une promotion rapide des hommes valables et efficaces quels que soient leurs diplômes à leur entrée dans l'administration, à partir de critères reposant en priorité sur la compétence et le sens de l'intérêt général plutôt que sur l'ancienneté des services.

De même, il conviendra d'assurer une coordination permanente et organique entre les différents échelons régionaux des administrations, à l'égal de ce qui se fait au niveau national, dans le cadre des comités interministériels.

Enfin, et c'est peut-être l'essentiel, il importe de modifier les méthodes administratives afin d'aboutir à une meilleure efficacité. Celles-ci doivent s'inspirer de celles en vigueur dans le secteur privé où la notion de rendement l'emporte sur le désir de perfection. La rapidité est un premier facteur d'efficacité qui suppose que l'administration s'impose une certaine discipline dans ses rapports avec les entreprises et les particuliers.

Ainsi, chaque fois qu'une affaire est soumise à une procédure suspensive, elle devrait être réputée avoir reçu un avis favorable si, à l'expiration d'un délai fixé à l'avance, aucune décision n'a été prise. Les réformes apportées récemment à la délivrance du permis de construire peuvent à cet égard servir d'exemple.

De même, il serait souhaitable que les contrôles *a priori*, qu'ils soient techniques ou financiers, soient allégés et, éventuellement, supprimés. La procédure des contrats de plans conclus entre l'Etat et les collectivités locales mérite d'être particulièrement encouragée, car elle garantira à la collectivité intéressée une continuité de ressources et l'affranchira des autorisations et des contrôles qui retardent et parfois paralysent les initiatives locales.

S'agissant des aides de l'Etat à l'industrialisation régionale, dont j'ai dit à plusieurs reprises qu'elles devaient être accordées

suivant une procédure décentralisée, et fondées sur des critères plus économiques que financiers, je rappelle la nécessité de majorer très substantiellement le montant global des primes et des prêts. Il est indispensable qu'une rallonge de crédits soit prévue au titre du budget de 1970 et que, dès 1971, un effort au moins comparable à celui de l'Allemagne soit consenti.

Par ailleurs, il faut abandonner la procédure qui consiste à accorder les aides de l'Etat en les répartissant également entre les quatre trimestres de l'année. C'est, en effet, une cause de retard douloureusement ressentie par les industriels qui comprennent mal que la décision d'octroi d'une aide soit différée de plusieurs mois, voire de plusieurs trimestres, alors que le dossier soumis à l'administration remplit toutes les conditions pour être agréé.

Dans ce domaine comme dans d'autres, « donner et retenir ne vaut » ! La confiance se mérite. Elle est le corollaire de la vérité dite à un peuple majeur. L'Etat doit tenir ses promesses, sinon il sera contesté et emporté.

La rénovation des structures politiques locales est le second volet de la réforme régionale. Je regrette que le rapport du Gouvernement se contente d'en évoquer l'éventualité, alors que certaines déclarations du Premier ministre, notamment celles qui ont été faites devant le Sénat le 4 décembre 1969, laissaient espérer des engagements plus précis. Si les modalités de cette réforme doivent être soigneusement étudiées, le principe lui-même n'est contesté par personne.

Avec la commission nationale d'aménagement du territoire, j'estime que la réforme des institutions communales doit désormais passer du stade des simples recommandations à celui de la réalisation effective, en association étroite avec la réforme régionale.

On avait annoncé le dépôt au cours de la présente session d'un projet de loi autorisant une expérience de décentralisation poussée dans deux circonscriptions d'action régionale. Ce dépôt n'a pas eu lieu. J'aimerais donc, monsieur le ministre, que vous nous en donniez les raisons. Je souhaiterais également que vous puissiez, au nom du Gouvernement, prendre l'engagement solennel que ce projet sera soumis au Parlement dès la session d'automne, afin que l'expérience puisse débiter dès le début de l'année 1971.

Les pouvoirs publics doivent, en outre, aux niveaux national, régional et départemental, user du pouvoir d'initiative que leur donne l'importance de l'effort financier à accomplir dans le domaine des équipements collectifs, pour favoriser les regroupements de communes et les créations de syndicats intercommunaux en milieu rural car la gestion des 38.000 communes de France devient chaque jour plus difficile malgré le dévouement exemplaire des maires.

Reste la philosophie du VI^e Plan.

Depuis vingt-cinq ans, la France n'a pas opté délibérément entre le marxisme et le libéralisme et a flotté entre deux systèmes opposés, cumulant ainsi les inconvénients et annihilant les avantages qu'elle aurait pu tirer de l'un ou de l'autre système.

La planification à outrance du système marxiste qui a pour effet d'enserrer dans un « corset de fer » les activités et même l'esprit de l'homme est à rejeter. De même, le libéralisme sauvage qui a pour effet d'écraser la majorité au profit de quelques-uns.

La fonction dévolue à l'Etat est de créer l'environnement de la croissance, d'encourager l'initiative privée au lieu de la brider, mais aussi d'empêcher que celle-ci ne s'accompagne d'abus d'ordre social.

Il convient donc que le VI^e Plan opte délibérément et franchement pour un libéralisme social. Le VI^e Plan doit être le cadre et le facteur d'incitation du pari d'industrialisation de la France qui, seul, peut permettre le « miracle économique » et l'amélioration rapide du niveau de vie de toutes les catégories sociales associées matériellement dans les contrats de progrès où l'idée de promotion humaine doit être le facteur principal.

Car il reste le problème de la finalité.

La prospérité économique, dont l'industrie est la clé du développement, est la condition nécessaire mais non suffisante du progrès humain. Il reste à choisir entre la course au niveau de vie réussie par les Américains et la création d'un genre de vie.

Pour la France et pour les Français il importe que, par ses options, le VI^e Plan permette tout d'abord d'améliorer largement et rapidement le niveau de vie des plus défavorisés qui n'ont pas encore accès à la société de consommation.

Il doit encourager ou restaurer l'esprit d'entreprise à tous les niveaux — industrie, commerce, agriculture, artisanat, mais aussi administration — afin d'atteindre un taux élevé de progression du revenu national qui, seul, permet un rapide et réel progrès social.

Mais, à cette époque de tensions dans le monde et de craquements des vieilles structures, il doit aussi préparer la création d'un nouveau genre de vie qui peut être l'œuvre de la France dans l'élaboration d'une nouvelle société mettant l'économie au service de l'homme, de sa promotion et de sa dignité et tracer les voies d'un nouvel humanisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Si M. de la Malène n'a pas répondu tout à l'heure à l'appel de son nom, c'était à la suite d'un malentendu. Je lui donne donc la parole. Mais, mes chers collègues, je vous rappelle que nous devons lever la séance à dix-huit heures.

M. Christian de la Malène. Monsieur le président, je vous promets d'avoir terminé à dix-huit heures. (*Rires.*)

M. le président. J'insiste donc pour que chaque orateur respecte le temps de parole qui lui est imparti.

M. Christian de la Malène. Monsieur le ministre, mes chers collègues, tous ceux qui s'aventurent à traiter en France des problèmes démographiques doivent s'attendre soit à une attention polie ou ennuyée, soit à une certaine inquiétude.

Alors qu'on voit tant de nos citoyens se passionner pour des problèmes économiques et sociaux, les problèmes démographiques ne soulèvent guère d'intérêt et sont volontiers laissés aux spécialistes. Cette situation, déplorable à bien des égards, peut-elle s'expliquer ? Sans doute.

En premier lieu, la politique démographique est une politique à très long terme. Une période de dix années est courte au regard de cette politique. En deuxième lieu, l'action démographique est particulièrement difficile ; elle met en jeu un très grand nombre de facteurs ; elle relève de données psychologiques et morales qu'il est malaisé d'apprécier et sur lesquelles il est difficile d'agir.

Enfin, et surtout, il existe encore dans notre pays un courant malthusien qui, pour être moins puissant qu'hier, n'en reste pas moins assez fort et les problèmes démographiques entraînent de ce fait dans la population des sentiments confus. On fait encore l'équation entre la pauvreté d'un pays et son surpeuplement, comme si les richesses étaient données par la nature et qu'il suffirait de les répartir, non de les produire par l'activité humaine.

Il est possible que ce courant malthusien soit renforcé par la tradition agricole très marquée dans notre pays. Peut-être aussi une autre équation intervient-elle, selon laquelle surpeuplement signifie expansionnisme ou agressivité. Il est curieux de constater qu'en période de chômage, la natalité diminue bien qu'il n'y ait, à l'évidence, aucun rapport entre la situation de l'emploi au moment de la naissance et les problèmes qui pourront se poser lorsque l'enfant atteindra l'âge adulte. Sans doute, enfin, doit-on tenir compte de l'intervention de réflexes acquis à la suite de l'urbanisation rapide, de la création des grands ensembles urbains et du développement des problèmes que pose aujourd'hui l'environnement.

Certes, depuis la Libération, la remontée rapide de la natalité est aussi ressentie comme bénéfique, bien que ce soit contradictoire. Il n'en demeure pas moins, dans notre pays, un courant malthusien certain dont il importe, en toute occasion, de démontrer qu'il constitue une erreur et que ses conséquences sont désastreuses.

Point n'est besoin de souligner pour l'avenir du pays, dans un monde tel que le nôtre, l'importance fondamentale de la démographie ; celle-ci commande tout notre avenir politique, économique, social.

Sur le plan politique, il convient de rappeler que l'importance de notre population par rapport à la population européenne et, même, mondiale, ne cesse de diminuer depuis près de deux cents ans et que cette tendance risque de s'accroître. Or notre influence politique et militaire, notre place, notre prestige, notre rayonnement culturel et économique sont très directement liés au dynamisme de notre natalité. En Europe, nous sommes engagés dans une aventure commune où la compétition entre

les participants sera de plus en plus aiguë à tous les niveaux et, là aussi, notre rôle et notre poids seront fonction de notre démographie.

Sur le plan économique, toutes les expériences, étrangères ou françaises, prouvent qu'un lien irrécusable existe, à moyen terme, entre la chute de la natalité et la stagnation économique. Qui dit expansion et progrès doit d'abord dire progrès de la natalité.

Il suffit de regarder autour de soi pour constater que les pays qui manifestent la plus grande vitalité, notamment en matière économique, sont justement ceux, tels l'Allemagne et le Japon, où se trouvent réunies à la fois grande densité humaine et forte natalité.

Sur le plan social enfin, la croissance démographique est la condition du maintien des résultats acquis et la possibilité de les accentuer.

Prenons un exemple. Du fait de l'allongement de la durée de la vie, l'amélioration du niveau des pensions de retraite, comme le raccourcissement tant souhaité de l'âge de celle-ci, ne seront possibles que si s'accroît le pourcentage des personnes actives. Et il en est ainsi du reste.

Politique, économique, sociale, la base du progrès à moyen terme, c'est la vitalité de la population et le chiffre d'expansion de 6 p. 100 retenu pour le Plan ne serait qu'un « feu de paille » s'il n'était accompagné par un dynamisme retrouvé de la démographie française.

Or, justement, depuis quelques années — depuis 1964 exactement — notre situation démographique se dégrade de façon continue.

Il existe deux approches des problèmes de population : l'approche globale et l'approche des équilibres démographiques, notamment entre actifs et inactifs. C'est sur cette deuxième approche que le texte dont nous discutons aujourd'hui est le plus prolixe, si l'on peut dire. Il constate, pour s'en féliciter, que, par rapport au Plan précédent, il bénéficie d'une amélioration légère en faveur du pourcentage des actifs. Jusqu'à présent, sans doute, la forte natalité d'une part, l'allongement de la durée de la vie humaine, d'autre part, avaient fait que, pour les plans précédents, la France avait connu une répartition plus défavorable.

Nous commençons, en quelque sorte, à toucher les dividendes de cette expansion et comme il y a un décalage évident entre la natalité et la population active, il faut faire en sorte, pour rester dans le langage financier, d'investir suffisamment pour l'avenir.

Mais si l'on en revient à l'approche globale, la situation apparaît alors sous un jour très différent.

Chacun connaît la très faible densité de population dans notre pays : 91 habitants au kilomètre carré, alors que les chiffres sont de 233 en Allemagne, 174 en Italie, 314 en Belgique, 375 en Hollande.

Sans doute, de 1946 à 1970, la population de notre pays a-t-elle augmenté de 10 millions d'habitants et c'est un beau succès. Mais il doit toujours être estimé par rapport à nos voisins et concurrents et les chiffres de densité que j'ai cités montrent bien qu'ils n'ont pas pris de retard. Les rapatriés ont d'ailleurs contribué pour une part relativement importante — le solde migratoire était de 860.000 en 1962 — à ce progrès.

Cependant, nous assistons, depuis 1964, dans notre pays à une chute relativement brutale de la natalité qui atteint plus de 7 p. 100.

Le taux de natalité, qui était de 18 p. 1.000 en 1964, est tombé à 16,7 p. 1.000 en 1967 et l'excédent des naissances sur les décès, qui était de 7,4 p. 1.000 en 1964, était seulement de 5,7 p. 1.000 en 1968.

En 1964, ce que les démographes appellent le taux net de reproduction, qui donne bien une idée du dynamisme, était de 1,22. Si les courbes actuelles se projettent sans changement dans les prochaines années, il sera de 1,01 en 1985, c'est-à-dire qu'il assurera tout juste le renouvellement de la population.

Il est très difficile, naturellement, de fixer des objectifs précis et de définir quel serait, à un moment donné, le chiffre optimum pour notre pays, car il s'agit de valeurs relatives. Mais la plupart des économistes et des démographes estiment qu'une croissance de 20 p. 100 pour une génération — qui correspond au taux de natalité que nous avons connu avant 1964 — constituerait un taux relativement satisfaisant. Il donnerait

à notre pays une population de 63 millions d'habitants en l'an 2000. Mais si aucune évolution n'intervenait dans l'évolution que nous connaissons depuis six ans, nous serions loin de ce chiffre, alors que de grands pays, notamment les Etats-Unis d'Amérique, connaîtraient un dynamisme démographique très supérieur.

Sans doute faut-il dire qu'il existe plusieurs écoles d'experts — il en est toujours ainsi chez les experts. Certains d'entre eux soutiennent que la baisse que nous connaissons n'est que passagère et qu'elle est due en quelque sorte à des anticipations. Malheureusement, cette thèse n'entraîne pas notre conviction, pour un ensemble de raisons. La première, c'est que le cas de la France est loin d'être isolé ; la deuxième, c'est — qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite — qu'on va vers une société où la régulation des naissances s'accroîtra et interviendra, qu'on le veuille ou non, comme un facteur négatif, et bien d'autres éléments pèseront dans le même sens.

A tous les points de vue, du point de vue de sa densité par rapport à ses voisins, du point de vue social pour le succès de ses politiques futures, la France ne peut se contenter d'un simple renouvellement de sa population et une politique démographique active se révèle dès maintenant nécessaire.

Certes, la démographie relève d'une politique à long terme qui dépasse de très loin les cinq années du Plan, mais les plans ne sont pas isolés les uns par rapport aux autres et, pour leur compte, ils doivent être les instruments des politiques à long terme de la nation en marquant les infléchissements nécessaires. Plus encore, comme le précise le rapport qui nous est soumis, l'un des rôles du Plan, et non des moindres, est d'être un lieu de réflexion sur les évolutions structurelles.

Ainsi, le Plan ne peut pas se contenter de prendre la démographie telle qu'elle est, de faire des projections durant les cinq années de son exécution et de bâtir ensuite des schémas cohérents de croissance sur la démographie ainsi posée comme une simple donnée de base. Une attitude aussi passive serait bien évidemment la négation de toute politique démographique à long terme. Il est vrai que, jusqu'à présent, pour tous les plans précédents, le problème se posait dans des termes différents. Les évolutions démographiques globales étaient satisfaisantes, si les équilibres en étaient, à court ou moyen terme, aggravés.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Quelle place le rapport sur les options accorde-t-il aux problèmes démographiques ? On peut lire dans l'introduction :

« L'expérience prouve qu'il n'est pas de prestige intellectuel, moral ou politique qui survive à la décadence démographique ou économique : un pays qui s'abandonne constitue, pour des voisins plus puissants et plus dynamique, une tentation permanente. Les conséquences doivent être clairement perçues.

« Tout d'abord, l'essor démographique indispensable doit être encouragé par une politique de la natalité, la protection de la famille et par une attitude sage mais libérale en matière d'immigration. »

C'est fort bien !

Plus loin, le rapport place fort justement la démographie comme une des exigences fondamentales permettant de soutenir les ambitions du Plan. On lit à ce propos :

« Il s'agit d'abord de fonder le développement de notre société sur une population croissante, dont le renouvellement soit assuré et qui comporte un équilibre satisfaisant entre les divers âges ainsi qu'entre actifs et inactifs. A cet égard, l'inflexion en baisse de la natalité depuis 1964 ne laisse pas d'être préoccupante. Les attitudes déjà engagées seront poursuivies dans la deuxième phase de préparation du Plan en vue de tracer les voies dans lesquelles un redressement peut être mis en œuvre. »

Cependant, on lit également ces phrases qui semblent être un peu contradictoires :

« Par ailleurs, ce n'est pas en l'espace d'un seul Plan que peuvent être accomplies les finalités majeures du développement. Il conviendra donc de distinguer plus soigneusement qu'il ne l'a été fait dans le passé, et par rapport à ces finalités à long terme, les objectifs à moyen terme qu'il est raisonnable de retenir. »

Ces quelques citations constituent à peu près l'essentiel de ce que l'on trouve dans ce rapport de 240 pages très denses. Pour le reste, la démographie n'est abordée que sous l'angle des équilibres démographiques, de leur évolution et des conséquences à en tirer.

Vous avouerez, mesdames, messieurs que l'on reste un peu sur sa faim. Deux phrases seulement : l'une dans l'introduction,

l'autre dans « les ambitions du VI^e Plan » soulignant le caractère fondamental des exigences démographiques et, pour l'une d'entre elles, le caractère préoccupant de l'évolution récente de la natalité. C'est peu ! Surtout si l'on rapproche de ces deux phrases l'autre phrase, également citée, concernant la distinction à faire entre les finalités à long terme et les objectifs à moyen terme, qui semble renvoyer au-delà du Plan — mais que peut être cet au-delà si ce n'est un autre Plan — les moyens de ces finalités à long terme qui comprennent incontestablement la démographie.

Certes, contrairement aux plans précédents, il semble bien que les rédacteurs des options actuelles se soient posés des questions, et des questions graves concernant la démographie. Ainsi, le Gouvernement affirme que « la démographie devra désormais apparaître dans la planification française ».

Mais cette intégration qui doit apparaître est renvoyée à plus tard. Le choix portait sur trois attitudes fondamentales : la définition d'une attitude volontariste avec la fixation d'un objectif à long terme, par exemple, en 1985, l'action démographique axée essentiellement sur les équilibres, enfin l'absence d'intervention au moins dans un premier temps.

Il apparaît qu'entre ces trois attitudes, le Gouvernement, à la lecture du rapport, propose de retenir la deuxième et, d'une façon plus ou moins claire, d'en renvoyer l'application à mi-plan.

Cela nous paraît à la fois contradictoire, insuffisant et imprudent.

Contradictoire : en effet l'expérience et l'analyse montrent en même temps le caractère primordial du dynamisme démographique et l'inquiétude qui résulte de l'évolution de la natalité depuis 1964. En dépit de cette affirmation et de cette inquiétude, est renvoyé à plus tard le moment d'en tirer les conclusions.

Insuffisant : ni au niveau des objectifs et des programmes qui permettent leur réalisation, ni au niveau des prévisions, rien n'est envisagé. Le Plan constate à son profit une amélioration de la structure de la population, mais il ne va pas au-delà. N'y a-t-il pas lieu pourtant d'intégrer dès maintenant une politique de natalité soit au service d'une des finalités du Plan, soit comme l'une de ses ambitions ?

Imprudent enfin : une politique démographique produit des effets à long terme. Raison de plus pour y veiller longtemps à l'avance. Dans ce domaine, si l'on constate que les choses ne vont pas, ce n'est que de longues années après que l'action portera ses fruits. Certes, il s'agit d'une science difficile à analyser et difficile à projeter. Mais si l'on attend que les experts soient tous d'accord dans leur analyse des causes et des effets, on risque fort d'intervenir trop tard et d'aborder le Plan suivant avec une situation déjà dégradée.

On essaie de nous rassurer en affirmant que l'ensemble du problème sera vu à mi-plan. Est-ce raisonnable et logique ? Relancer le dynamisme démographique nécessite toute une politique d'ensemble qui met par conséquent en cause beaucoup de structures du Plan.

N'est-ce donc pas maintenant, où doivent être arrêtés les principes de schémas de croissance cohérents — dont l'essentiel ne devrait pas être remis en cause —, que la place importante d'une politique démographique dans le Plan doit être affirmée ?

Une politique démographique suppose comme le reste, mais plus que le reste, une adhésion de la population. Pour elle, la part de la psychologie est importante.

N'est-ce donc pas alors au niveau des finalités, puis des grandes options essentielles que cette volonté doit apparaître ?

Dans un très grand nombre de domaines — logement, fiscalité, équipement, enseignement, droit du travail, emploi, prestations sociales — une politique démographique volontariste implique des décisions et des choix qui s'opposent parfois, pour ne pas dire souvent, aux choix que commandent ou entraînent les politiques relevant d'autres objectifs et, comme l'effet de telles décisions et de tels choix est à la fois indirect et lent à se manifester, quand les choix auront été faits au départ, il sera bien difficile de les modifier en cours de route.

Prenons un exemple. Réorienter en fonction d'une politique démographique et familiale à long terme une partie de la politique des logements sociaux, alors que celle-ci subit naturellement des pressions très vives du fait d'impératifs à court terme très différents et très lourdement ressentis, n'est certainement pas un choix aisé. Il en est ainsi du reste.

N'aurait-il pas mieux valu — et pour nous la chose ne fait pas de doute — que dans la première partie du rapport,

le VI^e Plan, face aux problèmes de l'économie française, et dans sa deuxième partie, « Les ambitions du Plan », deux chapitres soient consacrés à la discussion de notre situation, aux objectifs à se fixer pour y remédier et aux moyens propices pour les atteindre ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur de la Malène.

M. Christian de la Malène. Je conclus, monsieur le président.

Je ne m'attarderai pas sur les moyens à se donner. Ils relèvent bien entendu de la démographie, de la réduction de la mortalité et de la politique de la natalité.

En ce qui concerne la réduction de la mortalité, il reste encore beaucoup à faire dans la lutte contre les fléaux sociaux qui sont les plaies de notre société : les accidents et l'alcoolisme. La sur-mortalité masculine s'explique à peu près exclusivement par les accidents et par l'alcoolisme. Là aussi, la politique démographique risque de se trouver en opposition avec d'autres politiques.

Réduire la mortalité infantile ou adulte, c'est renforcer l'équipement sanitaire du pays, au détriment d'autres équipements, souvent davantage souhaités par la population ; c'est peut-être aussi ne pas freiner la consommation médicale, et ce au détriment de l'augmentation recherchée des revenus directs.

Mais l'essentiel, c'est la politique de la natalité. Celle-ci concerne les logements destinés aux travailleurs migrants — nous en avons parlé récemment — aux personnes âgées et aux jeunes ménages. Mais elle concerne aussi les conditions de travail, la fiscalité, les prestations sociales.

Si l'on veut être efficace, c'est une gamme très complète de mesures d'accompagnement et de redressement qui est nécessaire. Pour les ménages d'aujourd'hui et de demain, notamment pour les femmes, une famille de trois ou quatre enfants ne doit plus apparaître comme un handicap quand il s'agit de participer, comme les autres, aux progrès économiques de la nation ou de participer, comme les autres, à la société dite « des loisirs ».

En terminant, j'insisterai à nouveau sur une remarque qui me paraît essentielle.

Dans le monde et dans la France tels qu'ils sont, en matière démographique, il est une certitude quasi-absolue : en s'engageant résolument dans une voie volontariste, on est sûr de ne pas se tromper, on est sûr d'être sur une bonne voie.

Même si les experts hésitent, il faut savoir que toute action dans ce domaine est positive et que le rendement de l'investissement est sans commune mesure avec son coût. L'hésitation est d'autant moins permise que l'enjeu est capital. Certes, dans un premier temps, on peut continuer sans agir, peut-être même avec plus de facilité, mais vite, très vite, le vieillissement annonce le déclin, déclin d'autant plus rapide que nous vivons dans un monde où tout s'accélère et où la concurrence devient de plus en plus vive.

Enfin, qui ne voit et qui ne sait que le vrai moteur, celui qui est à la base de tout, c'est l'expansion démographique et la poussée de la jeunesse ?

Si la France a pu, depuis 1945, après les ruines de quatre ans de guerre et d'occupation, retrouver progressivement sa place et son influence, si elle a pu surmonter des institutions désastreuses pendant dix ans et aussi ses divisions traditionnelles, c'est assurément grâce à la vigoureuse natalité dont elle a fait montre de 1945 à 1964. Elle est aujourd'hui atteinte, comme les autres nations industrielles, mais plus que les autres ; aussi faut-il d'urgence qu'elle retrouve cet élan qui l'a portée.

L'expansion démographique fait éclater les structures sclérosées, force à l'action et oblige au progrès.

J'espère, monsieur le ministre, qu'au-delà des options actuelles, dans le Plan qui nous sera soumis l'an prochain d'une façon infiniment plus nette et plus volontaire qu'aujourd'hui, cette ambition fondamentale trouvera sa place comme y trouveront aussi la leur les moyens de l'atteindre, car vous pouvez être sûr que « si vous redonnez à notre pays une démographie dynamique, tout le reste, oui tout le reste, vous sera donné par surcroît ». (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que nous devons entendre les orateurs inscrits cet après-midi, dans

un laps de temps déterminé. Après le deuxième orateur, je constate que nous avons déjà pris dix minutes de retard. Si nous continuons ainsi, nous ne pourrions pas entendre les derniers inscrits, ce qui serait infiniment regrettable et, de plus, inéquitable.

La parole est à M. Messmer.

M. Pierre Messmer. Mesdames, messieurs, le rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan n'a pas manqué de souligner les problèmes particuliers des régions frontalières.

C'est ainsi que nous pouvons lire à la page 85 : « S'agissant du Nord et de la Lorraine, ainsi que de l'Alsace, la politique de développement régional doit traduire dans les faits l'attention qu'il faut porter aux zones frontalières. »

En fait, de la mer du Nord jusqu'au lac de Genève, les départements frontalières ont actuellement à faire face, dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles, à deux catégories de problèmes.

D'une part, il leur faut, et depuis plusieurs années déjà, moderniser ou reconverter des activités industrielles qui sont menacées par l'évolution ou qui sont parfois en déclin, notamment les charbonnages, l'industrie textile, les verreries et même, dans une certaine mesure, la sidérurgie.

D'autre part, ces départements frontalières doivent faire face, en première ligne, à la concurrence des régions étrangères voisines, régions étrangères qui, vous le savez, sont souvent extrêmement dynamiques, notamment la Flandre belge, le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg et la Suisse. Cette concurrence est d'autant plus redoutable que, maintenant, au moins avec nos voisins du Marché commun, les frontières ne sont plus des barrières.

Il en résulte que s'il est naturel de comparer le Nord et l'Est aux autres régions françaises, il est non moins naturel et non moins nécessaire de les comparer aussi aux régions étrangères voisines.

Un homme du Nord se compare plus facilement à son voisin belge, un Lorrain ou un Alsacien à son voisin allemand, qu'à tel ou tel compatriote situé à mille kilomètres plus au sud, par exemple.

Or, très curieusement, au cours du V^e Plan, l'action de l'Etat dans les départements frontalières n'a pas été, contrairement à une opinion très largement répandue, aussi forte que dans les autres régions. J'en veux pour preuve le rapport du ministre de l'économie et des finances sur le recensement des dépenses de l'Etat en 1968, qui fait ressortir que les investissements de l'Etat, au cours des trois années 1966, 1967 et 1968, s'élevaient en moyenne à 544 francs par Français — les dépenses de routes étant exclues, non par moi, mais, pour des raisons techniques, par les rédacteurs du rapport.

Nous constatons avec plaisir qu'au-dessus de la moyenne nous trouvons le Languedoc-Roussillon avec 711 francs, la région parisienne naturellement avec 660 francs, et aussi — et c'est fort bien, car cela traduit l'effort que le Gouvernement a fait en faveur de cette région — la Bretagne avec 582 francs.

Au-dessous de la moyenne, nous trouvons la Lorraine avec 493 francs, l'Alsace avec 491 francs, le Nord avec 453 francs et enfin la Franche-Comté avec 437 francs.

Le rapport conclut d'ailleurs en ces termes : « La part relative faible des crédits affectés à trois régions industrielles, la Lorraine, l'Alsace et le Nord, mérite d'être soulignée. », ce qui est fait maintenant.

Cette situation est malheureusement aggravée par la répartition des crédits qui sont ouverts par les prêts de la caisse des dépôts et consignations en faveur de l'équipement local et du logement. Dans un document récent, puisqu'il date de février 1970, la caisse des dépôts et consignations fait remarquer que « pour quatre régions, le montant unitaire par habitant est inférieur à 658 francs, soit les trois quarts de la moyenne nationale ». Ces quatre régions sont le Nord, la Lorraine, l'Alsace et la Picardie.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si le mètre carré de terrain, en zone industrielle équipée, n'est jamais vendu moins de 10 francs en France et tout spécialement dans les départements frontaliers, alors qu'il est cédé pour un franc en Sarre. Il ne faut pas s'étonner non plus si, à l'heure actuelle, en raison de cette situation et compte tenu aussi de notre dévaluation du mois d'août dernier et de la réévaluation du mark à

l'automne, les salaires allemands payés en Sarre et dans le pays de Bade, à travail comparable et de durée égale, sont de 30 à 50 p. 100 supérieurs aux salaires payés en France, juste de l'autre côté de la frontière.

Il en résulte naturellement que l'émigration des travailleurs vers la Sarre, le pays de Bade, le Palatinat et la Suisse prend une dimension inquiétante. Le rapport du Gouvernement fait d'ailleurs état « des migrations excessives de main-d'œuvre » vers ce qu'il appelle pudiquement les « régions périphériques », qui sont en réalité l'étranger.

Face à cette situation, quelles « actions spécifiques » pouvons-nous engager pour développer « une industrie puissante et compétitive » dans les régions du Nord et de l'Est ?

Le Gouvernement propose l'expansion des principales agglomérations, l'amélioration des systèmes de communication reliant ces zones aux grands centres de décision et la restructuration des activités industrielles.

Monsieur le ministre, ces actions sont d'un style plutôt classique — je ne veux pas dire banal — et elles ne sont accompagnées — remarquons-le — d'aucune indication des moyens prévus et possibles pour les traduire dans les faits.

C'est pourquoi je propose que ces actions soient ainsi précisées :

En premier lieu, réalisation de liaisons et de communications rapides et à grand débit avec la région parisienne et les pays étrangers voisins. A cette fin, l'aide de l'Etat serait portée en priorité sur les axes Nord—Sud et Ouest—Est, ainsi que sur les aéroports destinés au trafic international.

En deuxième lieu, renforcement des infrastructures d'accueil pour les industries nouvelles ou en développement, étant entendu que les emprunts des collectivités locales dans les départements frontières ayant cet objet seraient favorisés en France et autorisés à l'étranger.

En troisième lieu, encouragement à diversifier les industries en substituant au système d'aides que vous connaissez bien, qui est complexe et pas toujours très efficace dans les régions frontières, un système simple tel que la location d'usines relais ou la location-vente d'usines, clés en main.

Enfin, je propose qu'un quatrième objectif soit choisi, celui de l'équilibre des migrations frontalières — je ne dis pas qu'il faille les supprimer — en atténuant progressivement l'inégalité des salaires à travail égal. Un premier pas dans cette voie pourrait être fort bien réalisé en supprimant les zones de salaires dans les départements frontières.

M. Etienne Hinsberger. Très bien !

M. Pierre Messmer. Il va sans dire que toutes ces mesures ne pourraient être efficaces si, dans le même temps, n'était pas remise en chantier, très rapidement, la réforme régionale. Cette dernière devrait aussi favoriser les rencontres interrégionales où les responsables politiques et administratifs pourraient se concerter et confronter leurs initiatives.

En guise de conclusion, monsieur le ministre, face à des politiques étrangères dynamiques et sans refuser les discussions que nos ministres peuvent avoir à Bruxelles ou à Bonn avec leurs collègues des Six pour harmoniser nos politiques régionales avec nos voisins, mais sans entretenir de grandes illusions sur les résultats de ces échanges de vues, nous devons affirmer une politique nationale de développement dans nos départements frontières. *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

Cette politique nationale n'est pas du tout contradictoire avec les options du Gouvernement, mais celles-ci demandent à être mieux formulées et justifiées, précisées dans leurs modalités et dotées de moyens financiers correspondant aux priorités affirmées.

C'est un problème urgent et grave devant lequel aucun Français ne peut rester indifférent car vous pouvez croire que ne sont pas seulement concernés les hommes du Nord et de l'Est, dont le patriotisme et le civisme sont mis à l'épreuve dans toutes les grandes crises nationales. En vérité, toute la France est concernée.

Je vous demanderai, monsieur le ministre, de réfléchir simplement au fait qu'en stratégie économique, comme en stratégie militaire, la bataille des frontières est souvent décisive. Vous devez, nous devons tout faire pour la gagner. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Fouchier.

M. Jacques Fouchier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la croissance économique forte que le VI^e Plan a l'ambition de vouloir pour notre pays constitue, de toute évidence, une option séduisante et réaliste.

Parallèlement, la solidarité, dans son principe et dans ses efforts, devrait réduire bien des inégalités et des injustices.

Mon intervention n'abordera que deux aspects particuliers relevant, l'un de la croissance économique, l'autre de la solidarité. Toutefois, auparavant, je présenterai deux remarques générales.

Le rapport ne semble pas avoir suffisamment mis l'accent sur la dimension européenne dans laquelle nous vivons désormais et qui s'imposera de plus en plus.

Par ailleurs, d'ici à la fin du VI^e Plan, au fur et à mesure que les budgets se succéderont, il n'apparaît pas dans le rapport comme une prévision évidente que la production française sera marquée par le rôle d'une nouvelle génération imposante de jeunes dont la qualification professionnelle moderne est à tous les niveaux et en tous les domaines assez différente de celle des générations précédentes.

L'économie, c'est-à-dire la production aussi bien que les échanges, ne peuvent en fait qu'être affectés par cet important phénomène.

Cela dit, compte tenu du souci d'industrialiser le pays qui apparaît dans les options principales, je présenterai quelques réflexions plus particulièrement sur l'avenir du monde et du milieu rural.

D'abord il faut tout mettre en œuvre pour que l'agriculture elle-même concoure à l'industrialisation du pays en contribuant à transformer ses productions.

De son côté, l'industrialisation devra disposer d'emplois suffisants pour ceux qui sont contraints d'abandonner la profession agricole. Mais, de toute façon, l'effort d'industrialisation du pays ne peut être dissocié de l'aménagement du territoire si l'on veut, aussi bien dans un cadre européen que national, maintenir l'équilibre des régions et ne pas séparer les hommes.

Les hommes qui, eux, continueront leur tâche de producteurs agricoles dans des structures et des conditions économiques en constante évolution doivent savoir quel sera leur sort dans la nation.

M. le ministre des finances a marqué hier la nécessité d'une politique des prix et des revenus pour obtenir en France un bon rythme de croissance.

Quelle sera, en fait, l'évolution du revenu agricole qui n'a pas été chiffré dans le Plan ? Le retard dans ce domaine est important.

Il faut donc nettement poser la question, quel que soit le nombre des agriculteurs qui poursuivront leur activité spécifique. Comment les spécialistes conçoivent-ils la participation du « revenu des ménages » et des entreprises agricoles aux fruits de l'expansion d'ici à 1975 ?

Au sujet des productions agricoles elles-mêmes, dont les marchés doivent être reconnus et assurés, diverses questions s'imposent.

M. Mansholt, dans son plan fameux, le premier plan, avait notoirement exagéré la perspective des excédents, au point d'en faire un épouvantail européen et extra-européen.

Aujourd'hui, il s'agit, dans le cadre des possibilités offertes par les marchés, d'encourager les productions logiques et utiles. Mais, pour cela, il faudrait favoriser les productions nationales les plus déficitaires ainsi que celles dont la qualité a été particulièrement recherchée et maintenue.

Le soutien des productions devrait de nouveau, comme à l'origine, permettre de normaliser les cours et d'empêcher les effondrements conjoncturels au lieu de favoriser, trop souvent, des opérations spéculatives.

Mais, dans le même temps, ne doit-on pas faire l'effort pour que progressent diverses consommations ? Sait-on par exemple que, par habitant, il existe entre les Etats-Unis et la France des différences notables de consommation de certains produits de base ?

En 1967, il a été consommé par tête, aux U.S.A. deux fois plus de viande bovine et de volaille, une fois et demie plus de sucre et 15 p. 100 de produits laitiers — non compris le beurre — de plus qu'en France.

Enfin, le Plan devra tenir compte, dans ses recommandations et dans ses choix, du souci d'assurer une sélectivité régionale des productions agricoles afin que les vocations reconnues et les qualifications éprouvées ne soient pas pénalisées.

Industrialisation sans concentrations excessives qui entraînent inéluctablement l'apparition de secteurs désertiques; recherche d'un revenu normal pour le producteur agricole qui doit, dans la nation, continuer à jouer un rôle à la fois actif et intégré dans l'économie générale et ne pas se trouver isolé et défavorisé; accroissement de la productivité agricole par une incitation à la qualité et à la sélectivité des produits dans la perspective de débouchés garantis; accroissement aussi des consommations dans le cadre intérieur et recherche de débouchés extérieurs: tels sont les principaux problèmes du monde rural, sur lesquels nous aimerions connaître le point de vue du Gouvernement.

J'ai parlé au début de solidarité. C'est à son sujet que j'aborderai brièvement le second point de cet exposé.

Vers 1965 et 1966 l'intergroupe de l'enfance inadaptée du V^e Plan avait publié ses travaux dont la qualité et l'importance avaient été reconnues.

Depuis lors, le rapport de M. Bloch-Lainé est venu en 1967 ajouter ses observations et recommandations remarquables.

Aujourd'hui force est de constater que, à la fin de l'année 1969 les prévisions du V^e Plan étaient fort loin d'être réalisées et que les recommandations et suggestions présentées dans le rapport Bloch-Lainé n'avaient pas encore fait l'objet d'initiatives ou de projets.

Toutefois, dans un débat récent le Gouvernement, par la voix de Mme le secrétaire d'Etat à l'enfance inadaptée, a mis l'accent d'une part sur la nécessité de réformer l'aide sociale pour mieux soulager ceux qui doivent faire face à des charges souvent insupportables, et d'autre part sur l'importance que doit prendre désormais le problème de la détection précoce des inadaptations.

Le rapport sur les options reprend brièvement ces thèmes. Il n'est pas possible que les projets soient différés désormais car, ainsi que je l'ai dit tout récemment à cette tribune, trop de retards ont été pris en ce domaine et les solutions seront de plus en plus coûteuses.

En particulier, les dispensaires d'hygiène mentale indispensables pour le dépistage et la détection sont encore trop peu nombreux et souvent mal adaptés.

Nous aimerions, monsieur le ministre, avoir quelques indications sur les projets envisagés dans ce domaine.

Et puis il faut aborder une question dont on ne trouve pas trace dans les documents actuels: c'est celle du personnel spécialisé indispensable à la rééducation des handicapés.

En effet, enfants, adolescents ou adultes handicapés ou inadaptés doivent de toute évidence être préparés au mieux à leur réinsertion dans la vie normale.

Le V^e Plan avait pensé que la formation de près de 10.000 éducateurs était indispensable avant 1970.

Il semble que, à ce jour, moins de 4.000 seulement aient reçu la formation nécessaire.

Quel handicap pour le présent et pour l'avenir!

Réforme de l'aide sociale, mise en place rapide des moyens de prévention, formation accélérée et accrue de personnels et perfectionnement permanent de ceux-ci, rattrapage du retard pris par le V^e Plan en équipement pour handicapés et inadaptés, telles sont les remarques essentielles que, au cours de ce débat, je tenais à faire dans un domaine où désormais une bonne partie de la conscience nationale a pu se sentir concernée.

Il était bon que, à côté des analyses globales qui, certes, dans cette discussion sont les plus importantes, soient aussi brièvement explorés des secteurs plus particuliers.

Le hasard et l'intérêt porté tant aux problèmes du monde agricole qu'à ceux du monde des handicapés n'ont pas été à eux seuls des motifs suffisants pour les rapprocher dans cette intervention.

Ils avaient une affinité certaine. Car il faut prévoir et prévenir ce qui, pour le monde de la terre, pourrait constituer soit un handicap provisoire, soit une inadaptation définitive. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Lundi, en ouvrant le débat, M. le Premier ministre a parlé de « rendez-vous avec nous-mêmes » en comparant le souhaitable et le possible.

Pour la recherche scientifique, ce rendez-vous est manqué. Mieux même: pour tenter de masquer les réductions de crédits, on n'hésite pas à utiliser les artifices comptables dont M. le ministre de l'économie et des finances critiquait hier la possible ambiguïté.

Alors que vos prédécesseurs avaient, en avril 1968, décidé de consacrer 3 p. 100 du « produit national brut » à la recherche, le comité interministériel du 11 juin dernier, en lui substituant la notion de « production intérieure brute », réduisait les 3 p. 100 à 2,6 p. 100. Avec ce nouveau calcul, ce sont sept milliards de francs qui n'iront pas à la recherche. Les sommes ainsi affectées diminuent donc de 25 p. 100 par rapport aux prévisions.

Un deuxième élément, très lourd de conséquences pour l'avenir, réside dans la subordination de fait de la recherche scientifique aux grandes sociétés industrielles.

Loin de considérer la recherche scientifique comme un moteur de l'économie, on entend, avec le VI^e Plan, accentuer le transfert vers le secteur privé des crédits d'Etat consacrés à la recherche.

Une telle orientation aboutit d'une part à développer la recherche industrielle au détriment de la recherche fondamentale, d'autre part à sacrifier le secteur de la recherche appliquée. Enfin, la recherche se faisant avec des hommes qui travaillent, pour l'essentiel, dans le secteur public et nationalisé, vous envisagez « une plus grande mobilité entre la recherche universitaire et la recherche industrielle, entre la recherche et les autres activités ». Vous précisez même que la mobilité ira de l'amont vers l'aval.

Cette orientation est la marque de toute votre politique. La grande industrie monopoliste sait bien que la recherche est toujours au départ un chèque en blanc qui nécessite le risque d'importants investissements financiers sans garantie du résultat.

Aussi, entendez-vous y substituer l'Etat en mettant de plus en plus le secteur public à sa disposition, et lui assurer des profits encore plus élevés.

On assiste, et on risque de le voir s'accroître, à un véritable gâchis de l'intelligence française.

Ne voit-on pas actuellement des jeunes diplômés, faute de débouchés, se détourner de la recherche, avec toutes les conséquences dommageables pour l'avenir même du pays?

N'envisage-t-on pas que des scientifiques de l'énergie nucléaire soient détournés de leurs travaux au profit de tâches administratives?

Vous voulez, dites-vous, obtenir l'adhésion des scientifiques à votre idée de mobilité, mais chacun conviendra que l'on ne fait pas de bonne recherche avec des scientifiques inquiets sur leur avenir professionnel ou mal rémunérés!

On ne fait pas de bonne recherche et l'on trouvera de moins en moins de chercheurs si ceux-ci n'ont comme perspective, comme il est suggéré, de ne travailler que quatre ou cinq ans dans un seul domaine!

Cette année déjà le nombre des élèves chercheurs qui préparent un diplôme d'étude approfondie a baissé dans des proportions considérables. Ce gâchis n'est pas démenti par votre politique de recherche militaire pour laquelle vous dépensez autant que pour la recherche civile.

M. Alexandre Sanguinetti. Puissiez-vous dire vrai!

M. Guy Ducloné. Et que l'on ne vienne pas nous parler des retombées civiles des recherches militaires!

Il est en effet prouvé que les produits et les techniques qui passent directement dans le secteur civil ne représentent qu'une proportion très faible. En outre, à mesure que les besoins techniques diffèrent de plus en plus dans le domaine militaire ou spatial et dans le secteur civil, les possibilités d'application à ce secteur tendent à se réduire.

C'est cette politique, ce sont ces orientations qui font grandir l'inquiétude et le mécontentement parmi les scientifiques. Ils veulent faire de la recherche. Ils veulent agrandir le champ des découvertes utiles pour le pays et pour l'humanité.

N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'exprimaient en octobre 1969 ces grands hommes de science constituant le directoire élargi

du C. N. R. S. ? Ils disaient alors : le directoire souhaite surtout être assuré que les restrictions budgétaires ne sont pas l'expression d'un revirement de la politique gouvernementale fondé sur une appréciation défavorable de l'intérêt national, d'un effort soutenu de recherche fondamentale.

Le directoire élargi du C. N. R. S. rappelle que le développement de la recherche conditionne : la sauvegarde du potentiel intellectuel d'une nation en face des autres ; l'indépendance économique du pays dans la mesure où l'industrie nationale doit trouver un appui direct dans les résultats d'une recherche elle-même indépendante.

Cette inquiétude, M. le Premier ministre a tenté de l'apaiser lorsqu'il a reçu les représentants du directoire du C. N. R. S. Mais force est bien de constater qu'elle est largement confirmée dans les orientations qui nous sont soumises.

La solution réside ailleurs. C'est ce que propose le manifeste déjà signé par 224 personnalités scientifiques.

Il demande :

Que l'effort dans le domaine de la recherche scientifique soit considéré comme prioritaire et notamment que la recherche fondamentale connaisse la progression correspondant aux nécessités actuelles du développement des connaissances ;

Que les moyens destinés par l'Etat à la recherche publique soient attribués directement aux organismes publics sans passer par l'intervention du secteur privé ;

Que le comité national de la recherche scientifique puisse assurer pleinement et efficacement son rôle ;

Que soit assurée la sécurité d'emploi des personnels scientifiques ;

Que l'indispensable effort financier soit entrepris dès le prochain budget afin de rattraper le retard accumulé.

Ces propositions, nous les faisons nôtres. Elles sont l'indispensable moyen d'un développement véritable et rapide de la recherche scientifique en France. L'écho qu'elles rencontrent condamne votre politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Sanguinetti.

M. Alexandre Sanguinetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les quelques minutes qui me sont imparties, je me contenterai de reprendre les propos que j'ai tenus lors du débat sur la loi de finances pour 1970.

Je ne discuterai pas le taux de progression de 6 p. 100 arrêté pour le VI^e Plan, non plus que la répartition des différents efforts prévus.

Je me bornerai à dire ceci : j'espère que vous attendrez les 6 p. 100, mais j'en doute fort, et cela pour deux raisons.

La première, c'est que le Plan n'est plus « l'ardente obligation » que définissait le général ; il n'est plus qu'un canevas que l'on suivra ou non, au gré des difficultés budgétaires.

La deuxième, c'est que les équipements collectifs et les investissements productifs ne suivront pas le rythme que vous prévoyez.

Cette situation n'est pas nouvelle. Le problème français est celui du déséquilibre entre ce que le budget affecte aux investissements dits « productifs » et aux équipements collectifs et ce qu'il consacre à l'ensemble des transferts sociaux, lesquels sont fondés dans leur principe, à condition de ne s'appliquer qu'à la France pauvre.

Il y a, en effet, trois France : une France riche, une France aisée et une France pauvre.

Contrairement à ce que prétendent nos concitoyens, toujours convaincus de pouvoir tirer de nouveaux avantages de la collectivité nationale — c'est-à-dire, en fin de compte, d'eux-mêmes — la France pauvre, pour reprendre le titre de l'excellent livre de Paul-Marie de La Gorce, est minoritaire, Dieu merci. Mais, au nom de l'égalité formelle, qui est la seule passion véritable des Français, nous faisons bénéficier des mêmes transferts sociaux toutes les catégories sociales, quelle que soit leur situation réelle au regard des revenus de la nation.

Aussi longtemps que nous appliquons cette règle, nous ne disposerons pas des moyens nécessaires pour réaliser les équipements collectifs et les investissements productifs seuls capables de faire progresser sensiblement une nation.

Là est le fond du problème, monsieur le ministre. Je le répéterai inlassablement.

Dans le budget de 1970, pour 18 milliards d'équipements collectifs et d'investissements productifs, figurent 46 milliards de subventions, secours et soutiens divers. Sur ces 46 milliards, 10 sont, hélas ! justifiés sur lesquels — sur ce point, je ne puis qu'approuver ce que vient de déclarer M. Ducoloné — la recherche scientifique ne reçoit même pas 2 milliards, ce qui est proprement scandaleux, tandis que 36 milliards sont affectés à des dépenses injustifiées, qui ne sont que le fruit de mauvaises habitudes que nous traînons depuis trop longtemps.

Si le Gouvernement d'abord, le Parlement ensuite, l'ensemble des Français enfin, conscients de la situation, n'ont pas le courage de redresser celle-ci, certes la France progressera tout de même ; mais l'essentiel, ce n'est pas de progresser par rapport à soi-même, c'est d'avancer par rapport aux autres ; or notre pays finira par prendre un tel retard sur les autres que, dans la décennie de 1980, il sera entré dans le sous-développement.

Pour les régions excentrées, c'est-à-dire pratiquement pour tout l'Ouest de la France, il n'y a pas d'industrialisation, donc pas de solution des problèmes agricoles et commerciaux, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui d'équipements collectifs, qu'il n'y en aura pas demain et que les industries ne s'implantent pas là où ils font défaut.

Peut-être, monsieur le ministre, le taux de 6 p. 100 sera-t-il atteint, mais l'avance des régions développées grandira, tandis que s'accroîtra le handicap des régions sous-développées. Le déséquilibre ne fera donc que s'aggraver dans le pays.

Les Français, romantiques, croient que les révolutions naissent avec les barricades. A la vérité, elles résultent toujours de déséquilibres. Si vous accentuez ces déséquilibres parce que vous êtes incapables de redresser un budget qui ne permet pas de réaliser les équipements collectifs et les investissements productifs nécessaires et qui constitue un facteur d'inflation, les crédits distribués allant toujours à la consommation et jamais à l'investissement, vous aggravez des situations qui, aux yeux de l'Histoire, sont les vraies situations révolutionnaires. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Rocard.

M. Michel Rocard. En disant ici fortement que les situations révolutionnaires sont toujours des situations de déséquilibre, notre collègue M. Sanguinetti vient de souligner un élément important de l'état de ce pays et de constater qu'il y a dans les thèses que nous défendons un fond de vérité qui l'inquiète et contre lequel il voudrait bien se prémunir.

M. Alexandre Sanguinetti. A condition que vous cessiez, monsieur Rocard...

M. le président. Mon cher collègue, n'interrompez pas l'orateur.

M. Michel Rocard. Je n'ai malheureusement pas entendu.

M. le président. Voulez-vous répéter votre observation, monsieur Sanguinetti ?

M. Alexandre Sanguinetti. Monsieur le président, ce n'était pas désobligeant pour M. Rocard.

M. Michel Rocard. Ce n'est pas sur des options véritables que l'Assemblée délibère aujourd'hui.

La procédure du vote bloqué, que le Premier ministre a demandée un fois de plus, alors qu'il s'agit de savoir si l'Assemblée fera ou non des choix et entre quoi elle choisira, confirme que la représentation nationale n'exerce plus sa fonction.

On délibère, on accepte un certain nombre de recommandations, de textes, de propositions du mouvement syndical — et on a raison — mais les représentants du peuple se voient soumettre un document sur lequel ils doivent se prononcer par oui ou par non et qui ne comporte aucune évaluation chiffrée, sérieuse et cohérente.

Pour nous, c'est une caricature qui ne fait que traduire la volonté du Gouvernement de refuser que le débat politique s'instaure sur l'ensemble des choix que devrait représenter le Plan.

Nous ne croyons pas que cela soit dû au fait que les chiffres présentés ne sont pas cohérents. N'est-ce pas plutôt parce que leur cohérence n'est pas politiquement présente ?

En effet, les conséquences qui résultent des orientations du rapport, déjà peu brillantes en elles-mêmes lorsqu'elles sont

décrites en termes littéraires, traduites en chiffres susciteraient des oppositions plus brutales.

Pourriez-vous faire apparaître la médiocrité des résultats auxquels vous aboutissez et, par exemple, apporter une réponse claire à quelques questions simples ?

Quelle doit être, en 1975, la part du logement dans l'ensemble des investissements et dans la production intérieure brute ?

Quel sera, d'ici à 1975, le taux de croissance de la productivité du travail dans l'industrie et celui de la rémunération du travail salarié ?

Quelle sera la progression moyenne du revenu des exploitants agricoles ?

Voilà quelques-unes des questions qui sont à l'origine de ce que M. Sanguinetti appelait à l'instant des déséquilibres sociaux et auxquelles nous ne trouvons pas de réponse dans les rapports que nous venons de recevoir. Elles sont pourtant la source des problèmes graves que se posent les Français.

Vous ne voulez pas non plus qu'un débat politique mette en lumière la logique du modèle sur lequel vous avez travaillé et qui est pourtant une bonne reproduction du fonctionnement de notre économie capitaliste. Vous ne voulez pas que l'opinion sache ce que c'est le comportement, en matière d'autofinancement, des chefs d'entreprise qui est l'élément déterminant de toute l'évolution économique et que c'est l'importance du chômage qui détermine, pour l'essentiel, la fixation du taux de salaire.

Il résulte de ce refus de choix clairs que la collection de vœux dispersés dans le rapport qui nous est soumis est énoncée de telle manière qu'elle ne fonde pas en termes opératoires une politique économique.

En cinq minutes, on ne peut traiter de tout. L'exemple le plus savoureux que j'ai trouvé se rapporte à l'agriculture ; vous m'excuserez de ne pas en prendre d'autres.

Les cinq pages consacrées à l'agriculture sont un exemple parfait de cette incapacité à cerner les problèmes réels. Tout au long de ces pages, le rapport tourne autour du pot, ne parle pas de la différence de situation des exploitants agricoles suivant les régions et la taille des exploitations ; il n'aborde pas les problèmes de la concentration capitaliste, de la domination industrielle sur la production et la transformation agricoles.

L'esprit de ce chapitre est bien illustré par quelques phrases que j'ai le plaisir de vous lire :

« La politique de l'Etat doit cependant éviter, d'une part, d'aggraver les problèmes de la majorité des agriculteurs et, d'autre part, d'interdire le passage à des productions plus compétitives.

Plus loin, on peut lire encore, en conclusion : « L'action de l'Etat ne peut se limiter à des objectifs sociaux immédiats. Elle doit comporter nécessairement aussi des objectifs à plus long terme qui se traduisent par des actions économiques. Il conviendrait donc d'étudier, au cours de la deuxième phase des travaux, des procédures qui permettraient de situer la politique agricole dans une perspective à moyen terme, ainsi que les modalités de mise en place progressive d'une politique contractuelle entre l'Etat et les agriculteurs. »

On pourrait presque voter ! C'est étonnant ! Mais vous concevrez facilement que ceux que je représente ici et moi-même ayons quelque peine à imaginer que dans les six mois qui séparent ce débat du moment où les options du VI^e Plan devront être adoptées formellement, ces phrases vaines et creuses, si généreuses qu'elles soient, puissent être traduites dans une véritable politique agricole.

Même si l'on prend au pied de la lettre le peu qui est dans ce rapport, on doit constater — et cela est sans doute encore plus grave — que ce régime propose des plans de plus en plus médiocres.

Plus on pratique l'ouverture des frontières, plus le Plan français devient modeste quant à sa nature d'abord, quant à ses objectifs ensuite. Cette fois-ci, on touche le fond et l'on comprend le silence sur les chiffres et le vague des propositions.

La croissance globale au cours du IV^e Plan a été de 6,2 p. 100 ; pour le V^e Plan elle se situerait autour de 5,9 p. 100. On fait beaucoup de bruit autour de la croissance rapide prévue par le VI^e Plan, mais il y a peu de chances qu'elle soit supérieure à celle du V^e Plan.

C'est d'ailleurs ce que vient de dire M. Sanguinetti.

Quant aux dépenses d'investissements fixes, M. le ministre des finances pourra-t-il démentir les informations d'un quotidien

du soir suivant lesquelles, dans le budget 1971, elles n'augmenteraient pas en volume ?

Le chapitre consacré au logement est également symptomatique. N'y est-il pas écrit en effet : « Un volume de construction plus modeste » — c'est-à-dire inférieur à 560.000 logements pour 1975 — « aurait l'inconvénient d'entraîner une détérioration des conditions de logement des Français ».

Autrement dit, monsieur le ministre, vous nous demandez de maintenir les conditions actuelles de logement des Français, lesquelles, d'après les statistiques établies par vos propres services, s'expriment par le fait que douze millions d'entre eux vivent dans des logements surpeuplés.

L'objectif recherché est le maintien de la situation actuelle. Bravo, messieurs !

Il est vrai qu'en ce qui concerne le réseau routier, l'objectif affiché par le VI^e Plan est « d'assurer en 1975 un niveau de qualité de service si possible équivalent à celui de 1965 ». Et, à en croire M. Chalandon, il n'est même pas sûr que cet objectif puisse être atteint !

Vous remarquerez, monsieur le ministre, que je prends soin de citer vos textes et de ne point m'en écarter.

Aussi bien n'est-il pas possible de prendre au sérieux ce Plan, lorsqu'il parle d'amélioration du cadre de vie, alors que le seul objectif annoncé dans les faits est d'éviter une dégradation trop accentuée de ses aspects collectifs.

Enfin, cette absence de pouvoir sur les mécanismes d'un système économique que l'on ne veut pas mettre en cause est patente en ce qui concerne le plein emploi. Il n'est plus question de faire accepter, avec le cynisme du V^e Plan, que l'existence d'un certain volant de chômage est nécessaire à la régulation de l'économie.

Les intentions proclamées sont, au contraire, excellentes. Le Plan se fixe le plein emploi comme objectif essentiel, ainsi qu'il est dit dans l'introduction même du rapport. Mais par quel miracle le plein emploi sera-t-il assuré sur une longue période, dans un système où la croissance anarchique des profits et des rentes spéculatives est une donnée, où la liberté de créer des usines, de choisir la localisation et le moment est abandonnée sans contrôle à des groupes sur lesquels vous savez que vous n'avez pas pouvoir de décision ?

La logique de votre système se traduit à la fois par l'existence d'un chômage relativement élevé, dont la finalité est de contenir la pression des salariés, et par une incapacité à garantir une création d'emplois suffisante du fait de la détention du pouvoir industriel par un nombre limité de possédants. Il n'y a plus de Plan et l'Etat se reconnaît impuissant devant les firmes transnationales.

En fait, ce Plan n'est qu'une affiche, révélatrice de votre idéologie et de votre système, qu'il faut découvrir à travers le mythe de l'industrialisation aujourd'hui répandu. Cet impératif selon lequel l'économie française, soumise maintenant à l'ouverture internationale et à la concurrence, a un besoin constant d'investir, d'équilibrer sa balance des paiements et d'exporter, conduit à laisser aux groupes principalement responsables de nos exportations les quatre cinquièmes de celles-ci. Trois cent cinquante sociétés détendront, dans ce domaine, les pleins pouvoirs.

Ce choix a le mérite d'une certaine cohérence, mais permettez-moi de m'interroger sur ses conséquences sociales.

Les autres objectifs économiques ou sociaux ne seront pris en compte que dans la mesure où ils ne contrediront pas l'« impératif industriel », pour reprendre le titre d'un livre écrit par un conseiller proche de M. Giscard d'Estaing. C'est à travers le « prisme industriel » qu'il faut considérer aussi bien la politique agricole que celle des transferts sociaux ou des équipements collectifs.

C'est dans cette logique, qui est le seul fil conducteur de ce que vous osez encore appeler « Plan », qu'il faut situer les options dont vous nous demandez de débattre et que vous nous invitez à voter, ce que, pour ma part, je ne ferai évidemment pas.

L'industrialisation, notamment grâce au progrès technique, peut être l'alliée des forces populaires et des travailleurs. Mais l'industrialisation à laquelle vous laissez libre cours et que vous ne soumettez à aucun contrôle, est en fait l'expression des intérêts de la classe sociale dominante.

A cet égard, s'est produit un changement tactique intéressant. En effet, jusqu'à une époque récente, le Conseil national du patronat français se méfiait du Plan. Il craignait que son éla-

boration ne soit l'occasion d'une prise de conscience accrue des carences de la gestion patronale et des besoins de la société française auxquels la libre entreprise et la caste patronale ne répondent pas.

En ce qui concerne le VI^e Plan, ses objectifs furent négociés, pratiquement imposés par l'aile marchante du patronat qui sait ce qu'il veut et auquel vous avez, pour l'essentiel, donné votre accord. La nouvelle tactique a consisté à placer le débat sur le terrain de la croissance. Il faut accélérer la croissance industrielle pour résoudre vite et bien nos problèmes industriels sans en tirer des conclusions sur l'aptitude de notre classe patronale à prévoir, à décider et à innover.

Le fait que l'insuffisante productivité de l'industrie française ne soit supportée que par les seuls salariés manuels est rapidement tombé dans l'oubli. Il est bien connu qu'au niveau des ouvriers manuels, le rapport de rémunération entre Français et Américains est de 1 à 2 ou de 1 à 3, alors que les cadres dirigeants et les cadres salariés importants ont dans les deux pays une situation souvent comparable.

Cette statistique, que différents journaux économiques ont récemment rappelée, confirme l'insuffisante productivité et, par conséquent, l'incapacité de la caste patronale qui nous gouverne. Or c'est à elle que vous laissez les rênes du pouvoir.

Nous ne pouvons pas croire qu'avec un tel choix la réalisation des équipements collectifs nécessaires au développement général du pays et concernant la recherche scientifique, l'éducation, la santé, ira de soi.

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur Rocard. J'ai déjà été très généreux à votre égard.

M. Michel Rocard. Monsieur le président, je n'ai pas le sentiment d'abuser de la tribune, les temps de parole qui me sont accordés étant très courts.

Vous croyez qu'une industrialisation sans contrôle et sous la seule gouverne du grand patronat s'accompagnera du développement de la recherche scientifique, de l'éducation, de la culture et de la promotion collective de ce peuple au point qu'il fera le meilleur usage des équipements, des machines et des moyens de production dont il dispose. Cela n'est pas assuré.

Non seulement vous faites là un choix politique erroné car vous défendez des intérêts de classe, mais vous faites également un mauvais choix technique en ce qui concerne les conditions d'un développement généreux et efficace du pays.

L'avenir vous en apportera promptement la preuve. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Vallon. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Fortuit.

M. Jean-Claude Fortuit. L'Assemblée aura moins de chance que les téléspectateurs, mais j'essaierai de donner à mon propos une apparence, une allure et, peut-être, une inspiration différentes de celles de l'intervention de M. Rocard.

Le Plan que le Gouvernement présente à l'Assemblée est en quelque sorte l'image de la France de demain.

Nous pouvons participer, comme M. le Premier ministre nous y invitait le 16 septembre dernier, à la construction d'une société nouvelle, et le Plan nous en indique à la fois les voies et les moyens.

Encore faut-il que nous le voulions et que le visage de la France tel qu'il est ainsi dessiné, corresponde aux aspirations de tous les Français.

Ce document, dont nul ne saurait nier l'importance, pose le problème des rapports entre la France et les Français.

Aussi devons-nous exprimer tout d'abord, outre une satisfaction d'ensemble quant à la qualité du document qui nous est aujourd'hui soumis, une satisfaction particulière pour la méthode qui a permis son élaboration.

La concertation — puisque c'est de concertation qu'il s'agit — peut avoir quelques inconvénients et des répercussions inattendues. Les cadres, par exemple, ont pu s'inquiéter de certaines idées qui avaient été lancées dans le grand déballage des commissions, au sein desquelles tout le monde participe à l'élaboration en commun, en présence de toutes les parties intéressées, au nom de tous les intérêts, de toutes les catégories et de toutes tendances politiques.

Mais il était important qu'il en fût ainsi car la concertation, indispensable, permet de confronter les préoccupations et les aspirations, de les traduire dans un même langage.

C'est cela la démocratie moderne, n'en déplaise à M. Rocard. C'est une démocratie au pluriel. Ses règles sont parfois difficiles à appliquer, mais c'est le prix qu'il faut payer pour s'assurer d'un résultat qui soit le plus grand dénominateur commun de toutes les ambitions qui composent l'ambition nationale.

D'ailleurs, l'image de cette France que les Français veulent construire nous apparaît, à travers le Plan, comme attractive et susceptible, en effet, de mettre fin à la vieille bouderie des citoyens pour la cité, aux vieilles querelles qui opposent les Français à l'Etat et, en tout cas, de faire en sorte que, demain, la France ne soit plus mal aimée des Français.

Que veulent aujourd'hui les Français ?

Avant tout, ils sont fiers d'être Français et entendent le rester.

Ensuite, ils veulent vivre heureux en France et mieux vivre dans une société nouvelle.

Sur le premier point, qui est fondamental, il ne faut pas marchandier au Gouvernement l'approbation et, même, les félicitations que nous lui devons pour le choix qu'il a fait en exprimant de la façon la plus claire, dès la présentation du Plan, que la France ne pouvait se résigner à la médiocrité.

L'accent mis sur l'industrialisation est l'expression de cette ambition nationale.

Je ne reviendrai pas sur ce thème, que le rapport de notre commission de la production et des échanges a déjà largement développé.

J'insisterai cependant sur la nécessité d'accorder une attention particulière à certains secteurs-clés de notre industrie, comme celui des industries d'équipement, et, notamment, à celui de la machine-outil.

Voilà un secteur industriel qui végète depuis huit ans, comme s'il n'y avait eu ni IV^e ni V^e Plan. Les réformes structurelles n'y sont qu'à peine ébauchées et l'on ne discerne pas encore très bien dans quelle perspective elles se dessinent. De plus, il faut bien reconnaître que les pouvoirs publics ne semblent pas avoir accordé à ce secteur, jusqu'à présent, l'intérêt que justifierait pourtant son rôle, capital dans une société industrielle moderne.

Il faut, en outre, bien se persuader qu'il ne peut y avoir aucune industrie vigoureuse sans un effort d'équipement qui constitue, à la fois, le support et la garantie de l'expansion industrielle.

Une double remarque s'impose de ce point de vue.

D'abord, il conviendrait, semble-t-il, de fixer aux approches de 10 p. 100 le taux de progression des équipements collectifs.

Ensuite, un effort doit être accompli en vue de la réalisation effective, dans le cadre du VI^e Plan, d'une bonne infrastructure en matière de transports.

Certes, cette infrastructure existe déjà pour les voies ferrées, mais elle pourra et devra être rapidement complétée en matière de routes et d'autoroutes. Elle devra aussi être renforcée pour ce qui est des transports par tubes — par tuyaux, comme disent certains — et cela ne manquera pas de se faire, car un tel renforcement se situe dans la ligne de l'expansion économique, notamment de l'expansion du secteur des produits fluides.

Mais il faut songer que les transports par voie d'eau, qui sont peut-être les plus anciens, ceux qui ont la plus longue tradition, revêtent un intérêt fondamental pour notre pays.

En effet, si elle veut d'abord occuper la place qui lui revient en Europe et, ensuite, tirer le meilleur parti des chances que lui offre la géographie, la France ne doit pas prendre le risque de devenir, dans l'Europe de demain, un désert, du point de vue des infrastructures fluviales.

N'oublions pas que ces infrastructures permettent le transport au meilleur prix, non seulement des matériaux vils et pondéreux, mais aussi — et l'évolution se dessine de plus en plus à cet égard — des produits industriels les plus divers, lorsqu'ils sont acheminés par grandes quantités.

Il ne faut pas non plus prendre le risque de voir, si les grandes liaisons françaises n'étaient pas achevées, le trafic s'effectuer depuis les ports étrangers jusqu'au cœur de nos plaines, par les nombreux tentacules du réseau du Benelux et de l'Allemagne, avec tous les inconvénients que M. Messmer a déjà signalés et sur lesquels je ne reviendrai pas.

Je n'insisterai pas non plus sur la nécessité, rappelée par M. de la Malène, d'une politique démographique.

A cet égard, les impératifs sont évidents, et le Plan a largement souligné, non les détails mais les grandes orientations. Dès son introduction, il rappelle que la situation de notre pays commande une politique globale, et à long terme, de la natalité et de la famille.

Sur ce point, rejoignant les observations formulées par M. de la Malène, j'estime qu'il convient de définir dès aujourd'hui les objectifs de cette politique à long terme, et que, d'autre part, celle-ci a des résonances, des conséquences dans de multiples domaines.

Il n'est pas — c'est évident — de politique possible de la jeunesse sans politique de la famille. Mais nos collègues qui ont l'habitude des affaires de l'Université, de l'éducation nationale, qui ont aussi l'expérience du père de famille, savent combien de jeunes ardeurs peuvent être disciplinées, s'exprimer au sein de la famille et, ainsi, ne pas être perdues pour la nation, dans des combats qui n'ont rien à voir avec celui dont l'édification de notre société est l'enjeu.

A ces considérations sur les ambitions nationales s'ajoutent des réflexions que m'inspire le vœu, souvent exprimé par les Français, de mieux vivre dans leur pays.

Pour que l'on vive mieux, il faut avant tout que la politique des revenus soit agencée de telle sorte que s'effacent les disparités choquantes qui ont fait l'objet, il y a quelques jours, d'un article du *Monde*.

En matière de distribution des revenus, nous vivons dans un pays caractérisé par l'existence de systèmes analogues à celui, par exemple, de l'allocation de salaire unique, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il fonctionne dans des conditions tout à fait anormales.

N'est-il pas inconcevable et — pourquoi ne pas le dire ? — quelque peu scandaleux, que se perpétue le système selon lequel la femme du directeur général perçoit l'allocation de salaire unique, dont elle n'a vraiment pas besoin, au même taux que celui de l'allocation perçue par la femme du manœuvre spécialisé de la même entreprise ?

Voilà, monsieur le ministre, un point que je vous demande de mettre à l'étude, à la faveur de la préparation du VI^e Plan, et qui s'insère non seulement dans une politique familiale à long terme, mais aussi dans une politique d'amélioration de la redistribution des revenus.

Pour que les Français vivent mieux, il faut aussi rendre leur pays plus agréable. Il importe donc de leur épargner toutes les nuisances contre lesquelles le Gouvernement a, fort heureusement, depuis quelques semaines, engagé le combat, un combat réel.

Je n'ignore pas que, depuis fort longtemps, les services des ministères compétents ont préparé une centaine de mesures nouvelles qui ont été soumises la semaine dernière au conseil des ministres. Cette initiative est fort heureuse. Jusqu'à présent, en effet, le Plan avait, à mon sens, attaché trop peu d'importance aux problèmes de la protection de la nature, des pollutions et de l'environnement.

Certes, le Plan précise que la mise en œuvre de méthodes nouvelles sera étudiée au cours de la seconde phase de préparation du Plan, et il ne va guère au-delà de quelques généralités. Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement, en annonçant les mesures qu'il comptait prendre, a permis de mieux mesurer l'ampleur des efforts entrepris.

Il convient cependant de remarquer que les divers textes relatifs à la lutte contre les nuisances sont d'origine réglementaire. Et s'il est vrai qu'une loi-cadre sur le bruit sera soumise au Parlement au cours de la session d'automne, ce texte devrait en même temps définir une politique d'ensemble de l'environnement. Ainsi la nation pourrait-elle, par l'intermédiaire de ses représentants, se prononcer sur un programme général de protection de la nature, qui n'aurait aucune chance d'être réalisé s'il n'était pas accepté par l'immense majorité de la population.

Pour que les Français vivent mieux, il importe également que le Plan soit l'occasion de mettre fin à certaines difficultés qu'ils rencontrent dans l'existence quotidienne, notamment du fait de l'inadaptation de notre système de transports.

A ce sujet, la solution consiste non pas à continuer de construire des infrastructures onéreuses pour des modes de transport qui sont en régression, mais à développer judicieusement les infrastructures des transports en commun, en donnant une priorité absolue à tout ce qui peut améliorer le confort et l'agrément des usagers.

La redistribution des rôles respectifs des divers modes de transport implique que l'on reconsidère l'ensemble des efforts en matière d'investissements et d'infrastructures nouvelles.

La commission de la production et des échanges, dont je suis le rapporteur pour les transports terrestres, a clairement exprimé, par la voix de son président et dans son rapport, le choix qu'elle avait fait en souhaitant que soient expérimentés dès que possible — le plus tôt sera le mieux, bien entendu — et dans un contexte économique valable, les modes de transport nouveaux et, en particulier, le transport sur coussin d'air.

La commission a jugé souhaitable qu'une ligne économiquement exploitable soit ouverte pour que l'aérotrain puisse faire la preuve de sa valeur économique, après avoir fait, semble-t-il, celle de ses capacités techniques.

D'autre part, se pose le problème de la création des infrastructures et de l'orientation à donner à certains types d'investissements.

Certes, dans le domaine des modes de transport à grande vitesse, la S.N.C.F. a acquis une avance considérable. Son projet de ligne Paris-Lyon présente un grand intérêt pour l'ensemble de notre industrie, en ce sens que sa réalisation sera de nature à promouvoir des techniques nouvelles qui, soyons-en sûrs, rapporteront à l'économie beaucoup plus qu'elles ne coûteront en investissements.

Cela dit, on peut se demander si ce sont des investissements publics qui doivent permettre de procéder à la construction de cette nouvelle ligne, ou si la S.N.C.F. pourrait procéder à la réalisation de ce projet en faisant appel à d'autres modalités de financement.

La question est posée. Il est bon que nous l'ayons tous présente à l'esprit et que nous recherchions le meilleur moyen qui permette, d'une part, à la S.N.C.F. de réaliser ce projet à coup sûr rentable, et d'autre part, à l'ensemble du système français de transports de continuer à bénéficier des investissements publics dont il a un besoin urgent, notamment dans le domaine des autoroutes et des voies fluviales.

Très brièvement, je conclurai en disant un mot des réformes en profondeur qu'il convient d'apporter aux structures.

L'appel que M. le Premier ministre a lancé pour la construction d'une « nouvelle société » a eu de grandes résonances chez les Français. Mais il faut bien constater que les structures de notre pays ont un profond besoin d'être renouvelées. Cela est vrai dans tous les domaines : qu'il s'agisse de la révision de ses structures financières, de celle de son système d'épargne et de crédit, de la réadaptation de ses structures industrielles, ou même de ses institutions régionales, la France est en retard.

Au passage, j'indique qu'il est plus que jamais souhaitable que le VI^e Plan entreprenne la grande réforme — ou les réformes — de ces institutions.

En tout cas, transformer ses structures constitue pour la France le seul moyen d'améliorer l'accueil de sa jeunesse, sa jeunesse qui monte dans un pays qui change. C'est assez dire que notre société ne peut plus conserver ses structures archaïques au moment où elle prend le caractère d'une société industrielle moderne.

C'est le point sur lequel je souhaitais conclure mon propos.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir accordé la parole pendant quelques minutes supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Benoist.

M. Daniel Benoist. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec les problèmes de la santé publique et de la sécurité sociale, nous sommes au cœur de la doctrine qui a guidé l'élaboration du VI^e Plan.

En effet, monsieur le ministre, c'est vraiment dans ce domaine qu'apparaît dans sa réalité votre politique, caractérisée — il faut bien le dire — par l'hésitation, le coup par coup, le fractionnement et surtout, ce qui est grave, l'appel à la contribution des plus humbles pour financer des opérations dont les intentions dépassent très nettement les moyens dont vous disposez.

J'examinerai successivement deux problèmes essentiels qui en entraînent toute une série d'autres : d'une part, les équipements de la santé publique et, d'autre part, l'équilibre des prestations sociales.

Voyons tout d'abord les équipements de la santé publique. Monsieur le ministre, je ne vous apprendrai pas que le VI^e Plan

va commencer par un constat de faillite puisque, en volume, le V^e Plan n'aura été exécuté qu'à 90 p. 100 de ses prévisions, alors qu'il prenait la suite d'un Plan plus mal exécuté encore.

Monsieur le ministre, alors que la commission Grégoire a demandé un minimum de 24 milliards de francs d'investissements publics pour l'équipement sanitaire et social, ce sont seulement 12 milliards que vous nous promettez à ce titre, soit à peine la moitié des besoins.

Une telle option est grave. Car elle signifie non seulement que le retard accumulé au cours du V^e Plan ne sera pas rattrapé, mais encore que la réforme hospitalière, dont le projet nous sera prochainement soumis, ne pourra pas être financièrement mise en œuvre.

J'en conclus que la France ne fait pas de véritables progrès dans ce domaine et que l'Etat continuera à soutenir les cliniques privées, qui sont moins chères que l'hôpital public, parce que celui-ci doit supporter la charge des interventions chirurgicales les plus graves et des maladies les plus coûteuses.

Ainsi, rien ne viendra alléger sensiblement les charges du fonctionnement de notre système de santé; rien ne viendra faciliter l'exercice de la médecine et nos concitoyens ne sont pas assurés d'être correctement protégés par les équipements publics qu'ils sont en droit d'attendre de l'Etat.

Parvenu à ce point de mon propos, monsieur le ministre, je ne puis résister à l'envie de vous rappeler ce que déclarait il y a quelques jours le professeur Milliez, qui est pourtant proche de vous :

« Notre équipement médical est aussi désuet que l'était, en 1939, notre équipement militaire et, à moins d'un redressement dans le plus bref délai, nous allons, pour ce qui concerne la santé, à une grave défaite ».

Il serait particulièrement grave, monsieur le ministre, à notre époque et dans le contexte international actuel, que la France perde une bataille dont l'issue est capitale pour le progrès social.

J'en viens au second point de mon intervention, qui est d'ailleurs étroitement lié au premier : la sécurité sociale. Mon collègue M. Saint-Paul se proposait de traiter ce problème, mais, brusquement empêché par la maladie, il m'a demandé de le remplacer en la circonstance.

L'équilibre de la sécurité sociale pose l'un des grands points d'interrogation du compte financier du VI^e Plan. En effet, les analyses les plus optimistes font apparaître une insuffisance de financement de 10 milliards de francs, voire 12 milliards, pour le régime général en 1975.

Les causes de ce déficit sont bien connues des responsables de la sécurité sociale.

Il y a d'abord toute la structure du système sur lequel repose la sécurité sociale elle-même. Je citerai pêle-mêle les éléments de cette structure.

En premier lieu, la médecine a fait des progrès et les progrès se paient, si bien que ses coûts sont devenus très élevés. Faut-il rappeler qu'aujourd'hui une greffe du cœur coûte 200.000 francs, une greffe du rein 60.000 francs, et que de telles opérations se pratiquent le plus souvent, pour ne pas dire toujours, à l'hôpital public, que les analyses de laboratoire sont devenues systématiques — et c'est bien — et que le coût des radiographies augmente chaque année de plus de 10 p. 100 ?

Mais ce qui coûte le plus cher en médecine se pratique dans le secteur hospitalier public. Le secteur privé, utile, car il n'y a pas assez de lits publics, se réserve, il faut le dire, ce qui coûte le moins cher et ce qui rapporte le plus, c'est-à-dire l'hospitalisation prolongée pour les cas bénins, la chirurgie légère et la maternité.

La durée moyenne de l'hospitalisation en France est de huit à dix jours. Mais quand un malade entre à l'hôpital, il reste quatre ou cinq jours, parfois davantage, avant de subir des examens ou une opération, ce qui alourdit considérablement le prix de journée et diminue d'autant la capacité d'accueil des établissements.

En France, l'hospitalisation coûte donc trop cher à la sécurité sociale, mais ce n'est sans doute rien à côté de la pharmacie, dont je vais en parler plus longuement.

La pharmacie constitue une branche importante de l'industrie chimique. Elle représente plus du quart des dépenses de l'assurance maladie, il convient qu'on le sache. Les dépenses de pharmacie augmentent de 18 p. 100 par an et en 1975 elles devraient être voisines de 15 milliards de francs.

Or, industrie privée, l'industrie pharmaceutique n'est certes pas une entreprise philanthropique; 40 p. 100 des spécialités pharmaceutiques sont des « placebos », c'est-à-dire des médicaments inutiles du point de vue médical, même s'ils ne le sont pas totalement du point de vue psychologique.

Les conditionnements sont luxueux, les quantités trop importantes, mais surtout les spécialités pharmaceutiques sont trop nombreuses : pour 3.000 produits, on compte 8.500 présentations différentes.

En outre, le système de distribution est cher jusqu'au stade de l'officine.

Alors que la recherche pharmaceutique représente 6 p. 100 du prix des médicaments, la distribution en représente 43 p. 100, d'abord parce que, dans le coût, la publicité entre pour une part très importante, ensuite parce qu'il y a souvent entente entre les fournisseurs.

Par ailleurs, et c'est sans doute paradoxal, le blocage des prix a touché les produits bon marché sur lesquels les marges sont faibles, a incité les fabricants à vendre leurs produits sous des formes différentes avec une présentation plus coûteuse.

Enfin, l'organisation de la médecine, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, ne sera sans doute pas améliorée en raison de l'insuffisance des crédits prévus pour l'équipement dans le secteur sanitaire et social.

Telles sont, monsieur le ministre, les causes profondes du déficit des prestations de la sécurité sociale.

Or, que nous proposez-vous pour remédier à ce déficit ? Vous nous proposez simplement de réduire la consommation médicale, c'est-à-dire, en fait, d'augmenter les cotisations et de diminuer les prestations. Vous ne pouvez en rien diminuer les dépenses du poste des retraites, leur augmentation inéluctable est la conséquence de notre situation démographique.

Mais, monsieur le ministre, la consommation médicale augmente régulièrement puisque le progrès le veut — et c'est bien — et parce qu'il ne serait pas admissible que les Français ne dépensent pas plus aujourd'hui pour la protection de leur santé qu'ils ne dépensaient il y a dix ou vingt ans.

On nous dit que le poste « hygiène et santé » représente environ 12 p. 100 des dépenses du budget individuel du citoyen et que cette proportion devrait atteindre 20 p. 100 en 1980. Cela, monsieur le ministre, se paye et c'est tant mieux.

Mais cette augmentation de la consommation médicale est le seul argument que vous invoquez pour expliquer le déficit des prestations sociales et justifier les mesures que vous envisagez de prendre pour y remédier.

Vous ne parlez pas de toutes les causes profondes que je viens d'énumérer. Vous ne parlez pas des lourdes charges qu'imposent certains équipements et investissements, vous ne dites pas surtout que, sur toutes ces causes, la consommation médicale a un effet multiplicateur.

Plus on achète de médicaments, plus on multiplie le coût d'une pharmacie qui est déjà chère, plus on consulte le médecin, plus on va à l'hôpital, plus on multiplie le coût d'une organisation de la santé qui est déjà chère par elle-même, et c'est si vrai que la réforme que vous avez esquissée en 1967 a échoué, puisque l'équilibre de la sécurité sociale n'aura été atteint que pour une courte période et qu'il est aujourd'hui rompu. Or cette réforme a été réalisée essentiellement au détriment des plus modestes de nos concitoyens, c'est-à-dire des salariés et c'est pourquoi nous n'avons pas accepté les ordonnances de 1967.

M. Georges Carpentier. Très bien !

M. Daniel Benoist. Alors vous nous dites que vous envisagez pour l'avenir de renouveler l'opération en étendant peut-être son éventail, mais en la faisant reposer toujours essentiellement sur les salariés et sur les cadres.

Ainsi, vous atteindrez peut-être un équilibre, mais ce ne sera qu'un équilibre précaire qui respectera certaines situations acquises grâce à un système économique qui, en ce domaine, fait aujourd'hui partout faillite.

Il faut, monsieur le ministre, s'attaquer aux vraies causes du déficit. Si vous allez au fond des choses, vous verrez sensiblement diminuer ce déficit et vous n'aurez pas à toucher aux avantages que les citoyens sont légitimement en droit d'attendre du régime de prestations auquel ils sont attachés depuis la Libération.

Nous n'accepterons pas, en tout cas, votre politique du coup par coup dans ce domaine. Les grandes centrales syndicales vous ont déjà fait connaître qu'elles rejetaient les options du VI^e Plan. Votre plan démarre donc sous les plus mauvais auspices, puisque déjà les travailleurs le refusent; ils savent que c'est eux, d'abord eux, toujours eux, qui en feront les frais et que vous voulez maintenant amputer le salaire différé que constituent les cotisations sociales payées par les ouvriers.

Et puis, malgré cet équilibre tendu du budget des prestations sociales, vous voulez nous faire croire que vous trouverez les moyens financiers nécessaires pour améliorer enfin la situation des deux millions et demi de personnes âgées qui sont réduites à la misère, et que l'exceptionnel excédent des caisses d'allocations familiales va vous servir à relancer la politique démographique.

A qui ferez-vous croire que vous aurez les moyens de réaliser tout cela ?

Au stade des promesses, votre plan est sans doute séduisant, mais au stade des options réelles, en matière de santé publique, telles qu'elles résultent finalement de ses comptes financiers, le VI^e Plan ne permettra à la France de gagner ni la bataille des grands équipements de la santé, ni celle de la solidarité entre les citoyens en commençant par les plus humbles.

M. André Bouloche. Bien sûr !

M. Daniel Benoist. C'est parce que nous n'acceptons pas votre politique qui renonce à garantir à chaque citoyen le droit à la santé, c'est parce que nous n'acceptons pas le démantèlement de l'œuvre généreuse de la libération, que nous ne voterons pas le projet de loi sur les options du VI^e Plan. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Plantier.

M. Maurice Plantier. Monsieur le ministre, le fait que j'ai cédé à l'un de mes collègues mon rang d'inscription dans cette discussion m'oblige à intervenir à la fin d'une séance qui doit s'achever impérativement plus tôt que prévu. Aussi, ne présenterai-je que l'essentiel des observations que je me proposais de vous soumettre.

Le Gouvernement, dans ce rapport, comme M. le Premier ministre, dans une déclaration récente, soulignent que l'une des options essentielles du VI^e Plan est l'effort d'industrialisation de notre pays.

L'on ne peut qu'y souscrire, mais encore faut-il que cet effort d'industrialisation soit harmonieux et que ne soit pas renouvelée l'erreur commise en 1947. A cette époque, pour compenser les vingt années de stagnation qu'avait connu notre pays de 1919 à 1939, pour compenser aussi les pertes subies pendant les années d'occupation et de guerre, la France a fait porter son effort essentiellement sur les régions déjà industrialisées, ce qui n'était pas bon, car la distorsion et le déséquilibre entre nos régions en ont été aggravés.

La lecture des premières pages du rapport de présentation — notamment de sa page 23 — nous donne toute satisfaction puisqu'il y est indiqué que l'effort d'infrastructure devra porter essentiellement sur les régions faibles que sont le Centre, l'Ouest et le Sud-Ouest. J'en suis fort heureux, mais, malheureusement, lorsque poursuivant la lecture de ce rapport, nous en arrivons aux pages 85 et suivantes, où sont exposés les moyens d'y parvenir, nous constatons que les indications sont beaucoup plus vagues, ce que je regrette.

Aussi, monsieur le ministre, me permettrai-je de vous présenter quatre observations principales dont j'aimerais que M. le Premier ministre et le Gouvernement tiennent compte dans la lettre rectificative qui doit nous être soumise.

La première porte sur l'infrastructure.

Il est indéniable que si l'on veut industrialiser ces régions, il faut y prévoir l'infrastructure voulue — notamment les moyens de communication — car elle sont actuellement le Finistère de l'Europe des Six, en attendant le jour, peut-être encore lointain, où l'Espagne adhèrera au Marché commun.

Or, nous ne disposons que d'un réseau routier très insuffisant. Durant de longues années, notre corps des ponts et chaussées, si remarquable par ailleurs, a défendu une théorie aberrante : nous avions le plus beau réseau national du monde et, par conséquent, nous n'avons pas besoin d'autoroutes. Ainsi, en 1939, nous ne disposions que de dix kilomètres d'autoroutes et nous en avions à peine cent en 1958.

Depuis, un effort a été accompli. Nous en possédons 1.100 kilomètres, mais c'est encore très insuffisant.

Je voudrais que, dans cette lettre rectificative, soit souligné l'effort vigoureux d'infrastructure qui doit être accompli pour ces régions faibles.

Ma deuxième observation, monsieur le ministre, porte sur les axes de développement choisis. On nous parle essentiellement de la façade atlantique et de l'axe garonnais. Loin de moi l'idée qu'il ne faille pas les développer. Ils sont essentiels. Mais on passe sous silence d'autres régions naturelles de l'arrière pays de cette façade atlantique qui, précisément, irriguent et qui comprennent toutes ces vallées, tous ces bassins, par exemple celui de l'Adour qui, vous le savez, est le cinquième des grands bassins, ou le premier des petits, au choix.

Comme chacun le sait, aucun des cours d'eau des Landes ne se jette dans la Garonne; tous se jettent dans l'Adour, à l'exception d'un seul, la Leyre qui se jette dans le bassin d'Arcachon.

Or rien, ou presque, n'est prévu à ce sujet. Je souhaite que soit soulignée la nécessité d'une infrastructure pour ces régions naturelles.

Cela m'amène à ma troisième observation.

Ce Sud-Ouest aquitain a des relations privilégiées avec un voisin, l'Espagne. Celle-ci est en train de développer de façon remarquable la moitié Nord de son territoire qui connaît un véritable « boom » économique.

Voici quelques chiffres à titre d'exemple : sur les 2.900.000 tonnes de marchandises — import-export — qui transitent à travers notre territoire, provenant d'un commerce, soit franco-espagnol, soit entre l'Allemagne et l'Espagne, soit entre l'Italie et l'Espagne, un peu plus de 2 millions de tonnes transitent par Bayonne, c'est-à-dire par l'Aquitaine, et 800.000 tonnes par Perpignan. Mais l'Espagne est en train de développer ses ports et notamment Bilbao. Et si nous ne faisons pas l'effort d'infrastructure voulu, nous risquons fort de voir tout ce commerce fructueux délaisser notre région et se faire par cabotage à partir des ports espagnols. Ce serait fort regrettable.

Je vous signalerai, monsieur le ministre, un dernier point qui m'a beaucoup frappé dans le rapport, toujours page 85. Il est dit qu'il faudra rechercher les industries à haute valeur ajoutée qu'il est nécessaire d'implanter dans ces régions. Je souhaiterais que vous disiez plutôt qu'il faut, non pas les rechercher, car elles existent, mais les développer. C'est ainsi que nous possédons une industrie aérospatiale et un début d'industrie chimique avec les dérivés du pétrole qui sont des industries à haute valeur ajoutée et qui représentent le type même des entreprises que nous pouvons développer chez nous, et c'est ce à quoi doit tendre le VI^e Plan.

Monsieur le ministre, ces populations aquitaines et pyrénéennes, basques et béarnaises ont souvent donné l'exemple de leur intelligence et de leur courage mis au service de la patrie. Elles sont très anxieuses de leur avenir, mais je suis persuadé que si vous leur donniez quelques exemples précis et concrets de l'effort que vous entendez faire pour elles, notamment pour la formation des hommes, elles se rallieraient avec enthousiasme à l'action du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Arnaud.

M. Henri Arnaud. Monsieur le ministre, dix-huit lignes seulement sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan sont consacrées aux transports maritimes. Cinq évoquent l'heureux succès du V^e Plan, qui a suscité une flotte de cargos modernes et des ports équipés pour recevoir les plus grands pétroliers et minéraliers et les navires porte-conteneurs.

Les treize autres lignes évoquent trois problèmes : le souci de maintenir la balance des frets au niveau de 1968, les perspectives heureuses qui s'offrent à notre pavillon, les obstacles qui pourraient compromettre l'essor de ces perspectives.

Ces trois points appellent de ma part trois réflexions empreintes d'inquiétude relatives au faux problème de la balance des frets, à l'activité internationale de la flotte française et des ports français, et à l'association de toutes les profession portuaires au plein emploi des ports et des transports maritimes.

Pourquoi le problème de la balance des frets est-il un faux problème ?

A mon avis, on accorde beaucoup trop d'importance à la recherche de l'économie des devises, dans le transport maritime. Ce qui importe, à mes yeux, c'est le volume global des exportations. Le critère majeur est l'exportation. Vouloir assurer la

couverture exclusive de nos exportations par notre pavillon national peut être une source d'entraves au commerce et, par conséquent, une perte de devises.

On disait jadis : il faut que la poste passe. Je dirais volontiers aujourd'hui : il faut que l'exportation passe et n'attende pas.

Ma deuxième observation porte sur l'activité internationale de la flotte française et des ports français.

Il est dangereux, me semble-t-il, d'associer le développement de notre marine marchande au développement de notre commerce extérieur. Quel que soit le niveau de ce commerce, une flotte moderne française doit être renlable en fréquentant aussi bien les ports étrangers que les ports français. C'est bien là la véritable vocation de toute grande flotte, et les flottes scandinaves en sont un bel exemple. Toute autre conception me paraît être à court terme et risque de priver notre flotte de sa part des grands trafics mondiaux.

Si la flotte française doit être à la disposition du commerce, les ports doivent être, eux aussi, à la disposition du commerce ; en effet, des ports riches en fret représentent un attrait pour les navires étrangers aussi bien que pour les navires français.

Certains de mes collègues ont, à cette tribune, fait allusion au dangereux attrait d'Anvers et de Rotterdam.

Mais l'importance de ces deux ports réside non pas dans les flottes belge, pour Anvers, ou hollandaise, pour Rotterdam, mais dans le nombre considérable de navires étrangers qui offrent aux exportateurs des départs fréquents, condition indispensable pour le négoce international.

Si, par des mesures déguisées, on devait réserver les marchandises françaises au seul pavillon français, on rendrait un très mauvais service à notre commerce, à nos ports et à notre flotte.

De nombreux armateurs étrangers, fidèles clients de ports français, semblent redouter certaines restrictions apportées à ce sujet par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Je serais heureux de vous entendre formuler un démenti sur ce point, monsieur le ministre.

Ma dernière réflexion concerne l'association de toutes les professions portuaires au plein emploi des ports et des transports maritimes.

Il serait raisonnable d'associer au déroulement du VI^e Plan toutes les professions portuaires qui contribuent au bon fonctionnement de nos ports. Nombre de ces professions relèvent de ministères différents — transports, équipement, finances — et les difficultés dues à notre économie moderne ne sont pas facilement résolues dans cette mosaïque de compétences ministérielles.

Si une plus grande autorité pouvait être accordée aux ports autonomes, les inconvénients inhérents aux diverses dépendances ministérielles pourraient être aplanis.

La qualité de notre flotte et de nos ports, les investissements importants que la nation leur a consacrés nous font un devoir de veiller à leur plein emploi.

Dans ce secteur tertiaire, les problèmes humains sont prépondérants. Ils sont souvent les plus délicats à résoudre : aucun ordinateur ne pourra régler le problème des dockers, des transitaires et agents maritimes.

La participation au sein de l'entreprise et à l'œuvre commune du transport maritime me paraît être la seule solution que nous puissions apporter à cette économie qui doit être mise au service de l'homme. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs, si je devais répondre à tous les orateurs inscrits à raison de deux minutes chacun, il me faudrait quatre heures et vous ne le supporteriez pas. Si je répondais seulement à ceux que j'ai entendus, il me faudrait plus de deux heures et vous ne le supporteriez pas non plus. Le vieux parlementaire que je suis en est persuadé.

Je tiens d'abord à souligner l'importance de ce débat, que nul parmi vous ne conteste, j'en suis sûr. J'ai toutefois entendu quelques remarques sur la qualité de ce débat et j'ai même lu, dans certains journaux, que la participation de l'Assemblée nationale n'avait peut-être pas été aussi importante qu'on pouvait

l'escompter. Je pense, au contraire, que cette participation a été très importante, plus importante que jamais peut-être, et à certains égards remarquable. Je suis à même d'en juger, par expérience.

D'une part, en effet, le nombre des orateurs inscrits — plus de cent quarante — tend à prouver déjà que nombreux sont les députés qui non seulement s'intéressent de près à l'avenir économique et social de notre pays, mais tiennent à prendre position sur des thèmes généraux ou sur tel ou tel point particulier.

D'autre part, en entendant les uns et les autres, j'ai remarqué avec satisfaction, comme vous-mêmes sans doute, que chacun s'en était presque toujours tenu aux grandes options du VI^e Plan. Il est assez naturel que quelques orateurs se soient intéressés à des problèmes concernant plus spécialement leur circonscription ou leur région ; mais ils l'ont toujours fait de manière à rapprocher les problèmes particuliers des problèmes d'ensemble et sont demeurés dans le cadre du débat. De sorte que, à tout prendre, le nombre et la qualité des interventions m'incitent déjà à penser que ce débat a été très important et très utile.

Je me suis adressé à vous l'autre jour très longuement — plus d'une heure et quart — et je ne voudrais pas refaire la même chose ce soir. J'ai déjà répondu, pour une large part, à vos rapporteurs, après les avoir lus et écoutés. Aussi ne revien-drai-je pas sur l'ensemble des problèmes qui ont été abordés à cette tribune.

Je tiens cependant à souligner l'importance de ce qui a été dit hier par M. le ministre de l'économie et des finances quand il a mis l'accent sur les exigences des équilibres à respecter et les difficultés à réaliser une croissance du type de celle que nous vous proposons. Effectivement, ce ne sera pas une mince affaire de réaliser ce que, à travers les options, nous avons déjà dessiné devant vous et qui se trouvera complété si, demain, M. le Premier ministre vous annonce que, par une lettre rectificative, il retient certains des amendements présentés par les commissions ou par les députés.

Cela dit, j'admets difficilement la critique de ceux qui nous disent que nous aurions dû nous limiter à un certain nombre de questions, que nous aurions dû être beaucoup plus sélectifs, mais qui, dans le même moment, auraient souhaité que nous examinions d'autres problèmes qui les intéressent particulièrement. C'est ainsi que plusieurs orateurs ont manifesté leur désapprobation à l'égard de ces options parce que leur département ou une situation qui leur tient à cœur n'était pas mentionné dans le rapport. En réalité, ce sont tous les grands problèmes — ou presque tous — auxquels nous avons à faire face durant les cinq prochaines années qui doivent faire l'objet de ce débat.

Pour ma part, j'ai retenu de la discussion trois idées principales : la croissance économique devrait entraîner le moins de distorsion possible, les fruits de la croissance pourraient être mieux répartis, le développement régional pourrait mieux être équilibré.

Le thème de la croissance économique et le souci d'en limiter le plus possible les distorsions ont été abordés de diverses manières ; de nombreux commentaires ont été faits sur le taux auquel nous avons abouti et que nous vous proposons.

Ce taux sera, en effet, une résultante et nous ne l'atteindrons que dans la mesure où nous nous serons donné tous les moyens nécessaires.

Le moyen qui nous a paru le plus important, celui que nous vous proposons pour les cinq années à venir, c'est l'industrialisation de la France, parce qu'il apparaît à l'évidence, quand on fait des comparaisons avec les pays voisins, que la France est aujourd'hui insuffisamment industrialisée, et j'ai constaté avec satisfaction que se dégageait une quasi-unanimité sur la nécessité de développer l'industrialisation de notre pays.

Mais entendons-nous bien : l'industrialisation, quoi que M. Ballanger en ait pu dire, n'est pas au service du grand capital. Elle est au service de tous et tous les Français doivent en tirer profit. *(Murmures sur les bancs du groupe communiste.)*

Imaginez que nous ayons mis principalement l'accent sur l'agriculture et que cela nous soit apparu comme la seule solution propre à favoriser le développement de la France. Personne n'aurait prétendu qu'un tel effort en faveur de l'agriculture ne profiterait qu'à quelques-uns. Eh bien ! si l'industrialisation nous permet de produire davantage, nous distribuerons davantage et nous partagerons entre tous les Français une production accrue à laquelle chacun aura participé.

On s'étonne que nous employions le mot profit. Je suis moi-même surpris de cet étonnement. Car enfin, comment pourrait-on proposer à des gens sensés, ayant les pieds sur terre, de se lancer dans l'industrie en leur donnant au départ comme

seule perspective l'échec et le déficit ? Qui, dans ces conditions, serait assez imbécile pour se lancer dans l'industrie ?

Il va de soi que si l'on se donne beaucoup de peine pour entreprendre, il faut avoir l'espoir de réussir. Pour qu'une entreprise naisse, il faut que ceux qui l'ont voulue puissent espérer dès le départ en retirer des fruits.

Le vrai problème est celui de la répartition des acquêts de la croissance au sein de la nation. La prospérité est l'intérêt de tous. Sans doute, chacun d'entre nous a sa part de responsabilité si tout ne va pas aussi bien et aussi vite qu'on le souhaiterait. Mais il est aussi des Français qui souhaitent parfois que les choses marchent le moins bien possible pour en tirer davantage. Raison de plus pour susciter un grand élan en faveur d'une industrialisation accrue.

C'est très justement que le président Lemaire a pu dire : « L'industrie, en France, est mal aimée. »

Il faut donc que, par une sorte de reconversion des esprits, on comprenne que l'industrie est une chance pour la France et qu'elle ne peut que profiter à tous, étant entendu qu'aucun autre secteur de la production ne doit être oublié et que, lorsque nous parlons de compétitivité, celle-ci s'applique non seulement à l'industrie mais aussi à l'agriculture, à l'artisanat, au commerce, aux services. Partout, dans le pays, doit jouer une certaine émulation en vue de faire mieux, de progresser, de produire plus et, finalement, de partager davantage.

M. Paul Cermolacce. Une alouette, un cheval !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. J'approuve entièrement la majorité des membres de cette Assemblée quand ils veulent que la recherche de la compétitivité et l'industrialisation soient liés à un effort accru de solidarité entre les groupes sociaux et quand ils mettent l'accent sur l'amélioration des conditions d'existence de tous les Français.

Ne vaudrait-il pas mieux répartir les fruits de la croissance, revoir la répartition des revenus, accroître les transferts sociaux, notamment en faveur de la famille, prévoir une diminution plus rapide encore de la durée du travail, accélérer le développement des équipements collectifs, favoriser le logement social ?

Toutes ces questions que très légitimement vous vous posez nous nous les sommes posées aussi.

Une politique concertée des revenus serait sans nul doute un des instruments les plus efficaces pour réaliser les objectifs du Plan et atténuer les trop grandes disparités de revenus. Disons-le tout net, cette politique implique un degré de confiance entre groupes sociaux qui n'est pas encore satisfaisant dans notre pays.

Je pense que l'on pourra parvenir un jour à un minimum de concertation et d'entente entre tous les Français. Le Gouvernement s'y emploie et il entend progresser dans cette direction. Il compte d'abord sur le développement de la concertation, puis sur celui de la participation des travailleurs à la vie de leurs entreprises. Il poursuivra aussi les études nécessaires pour une meilleure connaissance des revenus non salariaux, afin de faciliter cette confrontation des revenus qui est indispensable et qui doit en fin de compte recueillir l'adhésion de tous.

En ce qui concerne le S. M. I. C., lequel est directement de son ressort, le Gouvernement poursuivra bien entendu la politique de revalorisation qu'il a entreprise, en espérant qu'elle ne servira pas de prétexte à une relance automatique de toutes les revendications salariales. Les orateurs qui ont insisté sur la nécessaire revalorisation des salaires les plus bas ont parfaitement raison.

Pour ce qui est de la politique de la famille, qui a retenu l'attention de nombreux orateurs, on ne saurait, me semble-t-il, accuser le Gouvernement de l'avoir négligée parmi les options du VI^e Plan, puisqu'elle est la première entre toutes à être citée.

Un certain nombre d'entre vous ont insisté sur l'importance de l'accroissement démographique. Dès la première page de l'introduction, voici ce qui est indiqué à ce sujet dans le rapport : « L'essor démographique doit être encouragé par une politique de la natalité, par la protection de la famille et par une attitude sage mais libérale en matière d'immigration. »

Certes, le rapport ne contient pas de programme d'ensemble destiné à encourager la natalité ; mais l'élaboration d'un tel programme fera précisément partie des travaux de la deuxième phase, qui seront demandés par le Gouvernement aux commissions compétentes. Le fait d'avoir, dès le début du rapport, indiqué quel était à cet égard la politique à suivre est de nature à vous fixer sur ses intentions.

Je concède cependant à M. Sablé que dans les départements d'outre-mer le problème se pose en d'autres termes. Avec M. Poncelet et M. Caill je partage le sentiment que les femmes doivent bénéficier dans leurs rémunérations, les prestations familiales et le régime de retraite, d'une solidarité nationale exemplaire dont certains éléments pourraient apparaître dans le Plan qui vous sera présenté l'année prochaine.

Plusieurs suggestions ont été présentées à ce sujet qui, dans l'état actuel des choses, ne peuvent retentir immédiatement notre attention mais certaines remarques concernant, en particulier, la retraite des femmes, si elles sont pertinentes, correspondent aussi profondément, non seulement au souci d'un grand nombre, mais à une nécessité sociale.

En ce qui concerne les équipements collectifs et le logement, après votre rapporteur général, beaucoup d'entre vous ont insisté sur l'importance qu'ils accordent à un accroissement plus rapide des équipements publics et des logements sociaux. Sur ce point, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le plaidoyer de M. Royer dont chacun connaît la compétence et dont beaucoup ont déjà admiré les réalisations. A ce stade de la préparation du Plan, je me dois de donner à l'Assemblée, pour éclairer son débat et son vote, des indications aussi précises que possible sur les équipements collectifs et le logement, sans être certain cependant d'arriver à apaiser totalement les inquiétudes qui se sont manifestées.

Il faut bien comprendre, ainsi que M. le ministre de l'économie et des finances l'a dit hier, que les équilibres seront difficiles à atteindre et à maintenir. L'équilibre des finances publiques est une exigence fondamentale, je l'ai moi-même rappelé l'autre jour à cette tribune. Il ne s'agit pas là, pour nous, croyez-le bien, d'une position doctrinale a priori, mais d'une exigence de gestion précise : la nécessité s'impose d'une épargne publique importante, dès lors que l'ensemble de l'épargne privée ne satisfait pas aux besoins.

On me dira que plus on construit de logements, plus l'épargne des ménages est importante, et c'est largement vrai. Mais le concours de l'Etat est également proportionnel au nombre de logements sociaux construits. Or l'Etat ne peut trouver les ressources nécessaires que dans l'impôt ou l'épargne volontaire des ménages et des entreprises sur le marché financier, sauf à recourir à des ressources monétaires génératrices d'inflation.

S'agissant des équipements publics, un taux de croissance compris entre 8,5 et 10 p. 100 par an correspond, en tout état de cause, à un rythme moyen d'accroissement supérieur à celui qui a été réalisé au cours du V^e Plan et j'espère que les travaux de la deuxième phase d'élaboration du Plan nous conduiront à adopter un taux voisin de la limite supérieure de la fourchette.

Nous comptons bien, enfin, que des gains de productivité substantiels nous permettront de réaliser, à volume de crédits donné, un volume physique d'équipements supérieur. Les résultats acquis dans le domaine de l'équipement scolaire et sportif, dans celui de l'équipement autoroutier et dans celui du logement nous permettent un certain optimisme à cet égard.

En ce qui concerne le logement, nous devons admettre qu'il existe encore un état de crise dans ce pays, mais sa nature a changé : dans certaines régions ou dans certaines localités, il existe une insuffisance quantitative de logements ; dans d'autres, au contraire, des logements construits ne trouvent pas preneurs.

La France a fait un effort considérable de construction immobilière. En 1957, elle construisait 6,4 logements pour 1.000 habitants ; en 1968, 8,2 pour 1.000 habitants. A ce taux, elle se trouvait à peu près au niveau de l'Allemagne qui en a construit 8,6 la même année.

L'objectif du VI^e Plan, 510.000 logements en moyenne par an, correspond à 10 logements par an pour 1.000 habitants, ce qui est un rythme qu'aucun de nos partenaires du Marché commun n'a réalisé sur une période de cette durée.

C'est dire que là encore l'objectif que nous vous proposons se situe à un haut niveau et qu'il faudra consentir des efforts importants si nous voulons l'atteindre.

En fait, le vrai problème de l'habitat est celui de faciliter l'accès du plus grand nombre à la jouissance d'un logement décent. L'importance actuelle des demandes de logement non satisfaites le montre bien. Un grand nombre de personnes mal logées n'ont pas la possibilité de trouver un logement dont le coût soit compatible avec leurs revenus. Cette situation exige que nous exerçons sur les prix une pression sans cesse plus grande et que nous aidions autant que faire se peut ceux qui, n'ayant pas de ressources suffisantes, n'en ont pas moins le droit d'être logés.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je conviens qu'il faut compter aussi sur les gains de productivité et sur une meilleure maîtrise foncière pour laquelle un effort budgétaire particulier sera fait dans les prochaines années, le Gouvernement n'excluant pas à cet égard une réforme de la fiscalité. Vous êtes nombreux à avoir insisté sur cet aspect d'un problème particulièrement difficile. Il faut que vous sachiez qu'il est à l'étude depuis bien des années, mais que sa solution est malaisée à mettre au point.

On nous oppose aussi que nous pourrions réaliser tous nos objectifs si nous savions renoncer à certaines dépenses de prestige qui grèvent abusivement notre budget. Dans le même temps on nous dit que les ressources consacrées, par exemple, à la recherche, sont insuffisantes.

L'intention du Gouvernement est évidemment de faire l'effort maximum, mais dans les domaines où nous pouvons mettre les plus grandes chances de notre côté. On a parlé, par exemple, des transports. Et bien, nous ne nous engageons pas dans un soutien massif à des techniques nouvelles, sans des études très précises montrant qu'il existe des chances raisonnables de rentabilité dans leur exploitation. Nous avons déjà apporté un fort soutien à de nouvelles expériences techniques qui ont donné des résultats remarquables, qui ont fait l'objet de brevets et qui sont utilisées dans d'autres pays. Tout le problème est de savoir pour quels parcours nous retiendrons tel ou tel mode de locomotion. Le Gouvernement rend hommage aux efforts entrepris par la S. N. C. F. et par certains promoteurs de nouvelles techniques, mais ne se lancera dans des dépenses nouvelles qu'après avoir mesuré l'intérêt des projets, non seulement sur le plan technique, mais surtout sur le plan économique.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. J'en viens enfin au développement régional que nombre d'orateurs ont souhaité plus équilibré. M. Poncelet a même évoqué une « panne » de la politique de l'aménagement du territoire. Le mot me paraît fort et même injuste.

Il est vrai qu'on peut avoir l'impression, ici, d'une stagnation dans le développement régional, alors que, là, peut se manifester un essor considérable.

Assurément, dans le contexte européen, nous devons avoir une économie solide et bien équilibrée, d'autant plus solide et équilibrée que les autres pays multiplient les efforts en faveur de leur développement industriel, notamment directement à nos frontières — M. Messmer l'a souligné — ce qui n'est pas, vous l'avez signalé, les uns pour le Nord et l'Est, les autres pour le Sud-Ouest, sans poser des problèmes à nos régions frontalières.

Ces problèmes sont de deux ordres : celui de la main-d'œuvre frontalière, il est social ; celui du développement aux approches même des pays qui, à proximité de chez nous, s'industrialisent de plus en plus rapidement, il est économique.

Alors intervient — j'y ai fait allusion tout à l'heure — la négociation qui va forcément, dans les mois à venir, se dérouler à Bruxelles sur les aides régionales.

Il s'agit de savoir si, pour faciliter leur industrialisation, les différents pays européens apporteront une aide croissante — parfois disproportionnée — aux industries étrangères qui dans certains cas sont les plus riches du monde et qui bénéficient au départ de fonds flottants internationaux, et d'aides directes leur permettant des investissements à très bon compte ; ou bien si, au contraire, ces pays s'entendent pour définir les modalités de la politique d'aide régionale et préciser de quelle manière ils pourront adapter les aides à l'avantage des régions les plus défavorisées, sur le plan démographique ou économique.

Nous avons insisté beaucoup sur l'Ouest, le Sud-Ouest et certaines régions du centre de la France ; nous savons certes combien il est difficile de répondre à toutes les demandes, dont vous faites souvent auprès de moi les interprètes. En l'état actuel des choses, nous sommes dans l'impossibilité de donner satisfaction à tous ceux qui viennent — légitimement d'ailleurs — frapper à notre porte. Nous serions dans une situation plus facile, probablement, pour répondre, si la politique des aides régionales était mise en œuvre dans le cadre européen, s'il n'y avait pas une concurrence excessive entre les différents pays d'Europe, si tel pays par exemple n'apportait pas 40 p. 100 de l'investissement total au départ, alors que nous sommes réduits, nous-mêmes, à 15 ou 16 p. 100.

Il est bien certain que ces questions doivent trouver une solution communautaire, si l'on veut que l'Europe se construise vraiment.

Certains, parmi vous, à propos de la politique d'aménagement du territoire, ont légitimement insisté sur leurs problèmes particuliers qui sont, dans bien des cas d'une très grande importance. Vous avez pu remarquer que dans ce rapport sur les options, auquel vous reprochez de s'intéresser à tout, figuraient peu de noms de villes ou de sites.

On a fait mention de Dunkerque, du Havre et de Marseille pour des raisons simples. C'est que derrière Dunkerque se profile tout un axe industriel vers le Nord, axe qui intéresse également la Belgique et le Luxembourg.

On a parlé du Havre parce que, à partir du Havre, se dessine, par la Basse-Seine, en direction de Paris, du Nord et de l'Est de la France, en particulier la Lorraine, un axe industriel d'une importance considérable pour l'avenir de l'économie de notre pays. On a parlé de Marseille enfin, parce que l'ensemble Marseille-Fos et les travaux entrepris sur le Rhône et qui seront poursuivis au cours des années à venir, plus particulièrement durant le VI^e Plan, vont permettre l'industrialisation qui n'en est qu'à son début d'un axe pratiquement nouveau qui reliera un jour le Nord à la Méditerranée.

Parce qu'on avait cité ces quelques villes d'où partent ces différents axes, certains ont pu penser que les autres régions de France étaient oubliées. M. Duval, en particulier, a insisté sur l'axe routier transversal qui doit relier l'Est et l'Ouest de la France, Strasbourg—Genève d'un côté, à Nantes—La Rochelle—Bordeaux, de l'autre. Nous ne discuterons aujourd'hui ni du tracé ni même des soucis nombreux et divergents qui sont exprimés. Il va de soi, néanmoins, qu'il s'agit là d'une future liaison qui, elle aussi, sera construite petit à petit.

Certains orateurs ont formulé des remarques concernant, en matière d'aménagement du territoire, la définition des « foyers d'activité » dans lesquels pourraient être développées les formes les plus évoluées de certaines industries et de certains services.

Ces foyers sont définis dans le rapport comme des « agglomérations ou zones urbaines dont la population est d'au moins 50.000 habitants ». Je voudrais rassurer ceux d'entre vous qui ont pu penser que seules les villes d'au moins 50.000 habitants seraient susceptibles d'accueillir des industries. Il ne s'agit, en aucune façon, dans l'esprit du Gouvernement, d'empêcher l'implantation d'industries en milieu rural lorsque des possibilités se présentent, mais de constituer dans des foyers d'activité bien choisis, c'est-à-dire non seulement des agglomérations au sens strict mais aussi des zones de peuplement dont la population totale approche ou dépasse 50.000 habitants, des points d'ancrage pour une industrialisation véritable et durable.

Certes, le vœu est assez généralement formulé de l'installation d'une industrie dans chaque chef-lieu de canton. Nous ne pouvons évidemment pas y répondre. L'industrialisation du pays implique, en effet, la création de zones fortes et de zones d'emploi. C'est pourquoi, sans vouloir introduire, dans ce rapport sur les options une réglementation, nous avons donné une indication concernant des zones urbaines de 50.000 habitants. Mais je puis vous dire aujourd'hui que, dans notre esprit, il s'agit plutôt de zones d'habitation de plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

On a insisté sur la régionalisation du Plan et sur la tâche des collectivités locales, des régions et de l'Etat lui-même. Puisque M. Maurice Faure a posé la question de la place des métropoles d'équilibre dans le Plan, je lui répondrai volontiers que c'est à la région, non à l'Etat, qu'il appartient de déterminer la place qu'elle souhaite accorder, au développement de la métropole d'équilibre par rapport à l'ensemble.

Les collectivités locales assurent plus de 40 p. 100 des équipements collectifs et M. Dumas comme M. Pianta ont eu raison d'évoquer le problème de leurs finances, qu'il s'agisse de leurs ressources ou de leurs dépenses.

La réforme des taxes indirectes intervenue il y a trois ans avec la suppression de la taxe locale et son remplacement par une contribution assise sur les salaires procurera, je le crois, aux collectivités locales, des ressources importantes qui iront augmentant. La réforme des contributions directes, notamment de la patente, est engagée.

C'est une œuvre de longue haleine à laquelle nous sommes, vous et nous, attachés.

Quant au problème de la répartition des charges entre les collectivités et l'Etat, je fais confiance à la commission que préside M. Pianta pour proposer des solutions acceptables pour l'Etat et satisfaisantes pour les collectivités locales.

Contrairement à M. Maurice Faure, je crois que la déconcentration des tâches administratives est salutaire. Mais il faut, bien sûr, du temps pour accoutumer les esprits. Considérez, par

exemples, les aides à l'industrialisation : il a fallu du temps, mais les résultats de la déconcentration dans ce domaine sont encourageants et cette entreprise sera poursuivie en ce qui concerne les prêts. Mon collègue M. Philippe Malaud a décidé plus de 200 mesures de déconcentration et s'attache avec pragmatisme à rapprocher l'administration du public. La tâche est difficile, je le reconnais, et une réforme profonde des esprits est nécessaire à laquelle il faut l'adhésion et la volonté de tous.

Dans quelques jours, je vais adresser aux préfets une instruction importante concernant la préparation du Plan ; elle prévoit précisément une liaison continue entre les autorités locales et le Commissariat général du Plan.

On peut souhaiter davantage de décentralisation — qui ne la souhaite d'ailleurs ? Mais quand elle existe — regardez en Allemagne — on s'efforce par cent moyens de recentraliser parce qu'une certaine unité de doctrine est nécessaire et parce qu'il faut parfois s'éloigner des contingences locales. L'exemple italien est tout aussi convaincant et ceux qui, à propos des dernières élections, expriment un avis sur les décisions récentes prises dans ce pays, disent franchement que, pour l'instant, elles vont de pair avec de très nombreuses complications.

Permettez-moi de rappeler ici cet avertissement lancé en 1929 à la tribune du Sénat, par un ancien ministre des finances à un membre de la haute assemblée qui prônait une plus grande autonomie locale : « Vous ne pouvez savoir à quel point on a besoin — les hommes sont les hommes — d'être protégés contre les sollicitations très normales, très naturelles, auxquelles on est en butte. »

C'est dire qu'il faudra toujours une répartition des tâches et des décisions et que, tout en donnant le maximum de possibilités à nos départements et à nos régions, le pouvoir central devra conserver sur les plans économique et financier, un certain nombre de responsabilités.

J'ai parlé tout à l'heure des aides. Mais si la République fédérale d'Allemagne ne peut aujourd'hui définir avec nous une politique commune, c'est parce que le pouvoir fédéral s'arrête là où commence celui des *Laender*. Les aides s'additionnent aux différents échelons, du même coup, le pouvoir fédéral, avec lequel nous discutons, rencontre des difficultés pour arrêter avec nous une politique commune.

Des élus des départements et territoires d'outre-mer ont profité de ce débat pour insister plus particulièrement sur les problèmes particuliers qui s'y posent : les efforts financiers consentis en faveur de ces départements et territoires pour combler les retards de leur développement, continueront à progresser.

Au terme de cette intervention, je voudrais, en vous demandant de m'excuser de n'avoir pu répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées dans tous les domaines, redire que le VI^e Plan n'aura de pleine valeur que si, tous ensemble, nous le faisons nôtre.

Sans doute l'unanimité ne peut-elle être escomptée, mais un vote nettement majoritaire dans cette Assemblée et une large adhésion dans le pays s'imposent car, en vérité, dans les cinq prochaines années, c'est le développement de notre économie, confrontée à celle des autres pays, qui permettra à la France de rester une nation vivante et moderne.

C'est ce à quoi nous devons nous employer et la tâche n'est pas facile. A travers ce rapport sur les options dont on dit que le langage est un peu compliqué, il est assurément difficile de convaincre et le Parlement et le pays. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il faudra donc faire mieux connaître le Plan, le vulgariser au point que, dans tous nos villages, on sache ce qu'il est. Déjà, grâce à la presse — à laquelle je rends hommage — à la radio, à la télévision, davantage de Français ont pris conscience de ce qu'est le Plan et je suis convaincu que, dans l'année à venir, nous pourrions mieux faire comprendre au pays ce qui est en cause.

C'est seulement dans le calme et le travail, avec une confiance légitime dans nos institutions et dans les possibilités de notre pays, que nous pourrions mener à bien une tâche qui tient au cœur des parlementaires et de tous les Français qui, même insuffisamment informés de ces problèmes, savent bien que c'est leur propre vie qui est finalement en cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1244, relatif à l'école polytechnique ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 1184, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan. (Rapport n° 1203 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1231 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1236 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.